

ET DE 9 ... UN BAIL !

Ce numéro 9 des CHRONIQUES NONTRONNAISES, suivant de près le numéro 8, témoigne autant de la vitalité de notre Groupe que de la richesse historique inépuisable de notre terroir.

Cette histoire locale, chacun des conférenciers l'appréhende de façon personnelle.

- Une réflexion pertinente sur la langue occitane à propos d'une figure attachante de l'enseignement, remarquable instituteur.

- La relation d'une échauffourée nontronnaise sous la Restauration.

- Celle d'un drame du XVII^e siècle, à Abjat, sur le base de documents inédits, trouvés aux Archives de Nontron, de Pau ou de Limoges.

- Enfin, une étude solidement documentée au sujet d'une industrie régionale, autrefois prestigieuse.

C'est le florilège que nous vous présentons aujourd'hui, en osant prédire que les CHRONIQUES – d'un prix modeste et d'un maniement peut-être un peu fragile – seront, dans quelques décennies, l'aubaine des collectionneurs et des érudits.

Le GRHIN

Nontron – Juin 1987.

L'AFFAIRE DE VAUCOCOUR OU LE SOULÈVEMENT D'ABJAT EN 1640.

Le soulèvement :

En mai 1640, François de Vaucocour, seigneur de Thiviers et capitaine d'une compagnie de cheveu-légers du régiment de Senante, voulut, venant de Thiviers, traverser le bourg d'Abjat à la tête d'un groupe d'hommes armés.

Les habitants d'Abjat se rassemblèrent sous la halle et l'invitèrent à rebrousser chemin.

On dit que c'était sur ordre du roi Louis XIII ou de Richelieu que François de Vaucocour avait réuni sa compagnie pour la conduire en Italie et que passant à Abjat, il avait demandé le logement de la nuit pour ses hommes.

La tradition orale dit également qu'il se dirigeait sur Montauban mener une expédition punitive contre les protestants...

Les habitants d'Abjat refusèrent, sonnèrent le tocsin et se soulevèrent.

Quoi qu'il en soit, Joseph Escande dit dans son Histoire du Périgord, François de Vaucocour et ses hommes traversèrent brutalement le bourg, suivis par une bande enfiévrée de colère jusqu'à la rivière, le Bandiat, au lieu-dit La Charelle. Là, un engagement sanglant se produisit ; il y eut de part et d'autre des blessés et des morts dont un certain Simon Masfranc, vengé aussitôt par son frère, Jean Masfranc ou de Masfranc, qui tua le capitaine de Vaucocour lui-même.

On dit aussi que ce dernier aurait été tué d'un coup de carabine par le fils du chirurgien puis enterré sous le pont dans le lit du ruisseau. D'autres disent que le meurtrier, ou son frère, était promis à une jeune fille du village proche de Fargeas et que le seigneur voulait enlever ; il s'appelait 'Lu pitit pei do Rêlé' et, juché sur un peuplier aurait atteint François de Vaucocour au défaut de la cuirasse d'un coup d'arquebuse (T.O.).

Jean Masfranc était-il donc le fils du chirurgien et s'appelait-il 'Lu pitit pei do Rêlé' lequel devait exercer par ailleurs les fonctions de régisseur ? (T.O.).

Était-ce lui le promis de la belle de Fargeas ou était-ce son frère Simon.

Bref, pendant que le reste des soldats du capitaine abattu s'enfuyait vers Thiviers, son corps fut enterré près du Bandiat, à l'endroit même où il avait été tué. Mais il fut exhumé peu de temps après, et inhumé dans le tombeau de ses ancêtres, en la chapelle Saint-Laurent de l'église de Thiviers.

On ne connaît pas exactement le but du passage de François de Vaucocour à Abjat, pas plus que les raisons profondes de la rébellion des Abjatois.

En tout cas, on présenta cet événement comme un acte de félonie et de révolte contre le service du roi Louis XIII ; un procès s'ensuivit devant la cour de Nérac, le sieur des Touilles, maître des requêtes, étant chargé d'instruire la procédure.

Le jugement :

Tribunal de Nérac, les 6 et 8 mai 1641.

Gaston François de Vaucocour, seigneur de Repaire La Bruyère et autres lieux et places ; Ecuyer de Madame, duchesse de Savoie, sœur du roi, premier capitaine et lieutenant colonel dans le régiment de Senante, frère du défunt, voulut venger sa mort et obtint contre les habitants d'Abjat plusieurs arrêts qui furent rendus à Nérac sous la présidence de Maître Soullé de Prunevant.

Le personnage important, conseiller du roi en ses conseils d'Etat, maître des requêtes de son hôtel, premier président en sa cour des aides de Guyenne, intendant de la justice, police, finances et armée de Guyenne, avait été désigné commissaire en cette partie par arrêt du Conseil d'Etat et lettre patente de sa Majesté en date du 4 décembre 1640.

Arrêt du 6 mai 1641

« Contre les officiers, syndics et habitants du bourg et paroisse d'Abjat.

Entre messire Gaston François de Vaucocour, demandeur en excès et crime d'assassinat pour raison de meurtre commis en la personne de feu messire François de Vaucocour son frère, ensemble les crimes de rebellions et sédition, port d'armes et l'utilité de certains défauts, le procureur du Roy joint à lui d'une part :

Et six dénommés dans l'arrêt, prisonniers détenus es prison du château de Nérac, de 59 autres, aussi dénommés, accusés et défendeurs d'autre part.

Et 67 y dénommés accusés et défailants.

- Le dit ... Sergent royal déchu de son office vacant par forfaiture, sera rompu et brisé vif sur un échafaud dressé sur la place publique de Nérac, puis son corps mis et attaché sur une roue qui y sera pareillement dressée pour y demeurer jusqu'à ce que mort s'en suive.

- Le dit ... meurtrier du seigneur François de Vaucocour, sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour savoir de lui par sa bouche la vérité de ses complices, oyant un écriteau devant et derrière où seront écrits ces mots 'Séditieux et meurtriers' condamné en outre à 100 livres d'amende envers le Roy et 200 livres envers la partie de la famille plus les dépens.

- Le dit ... sera étranglé sur l'échafaud avant d'être rompu. »

Arrêt du 8 mai 1641

« - Le dit ... devra servir le Roy par la force dans ses galères durant 3 ans,
devra payer 100 francs d'amende envers sa Majesté
100 francs d'amende envers la partie, les dépens.

- Pour 4 habitants dénommés prisonniers, ordonnons qu'il sera plus amplement informé contre eux dans le mois.

- Pour 16 habitants contumaces et défailants, suffisamment atteints et convaincus des cas à eux mis sus :

. 10 seront rompus et brisés vifs sur un échafaud dressé sur la place publique d'Abjat et après leurs corps jetés sur des roues également dressées pour y demeurer jusqu'à ce que mort s'en suive, lorsqu'ils seront pris.

. Les autres seront pendus et étranglés à des potences dressées en ladite place publique d'Abjat lorsqu'ils seront pris et appréhendés. Sinon, ils seront pendus en effigie dans des tableaux attachés es potences.

- Pour 41 habitants dénommés, vrais contumaces et défailants, déclarés atteints et convaincus de crime contre les armes du Roy.

- Pour 40 autres habitants et généralement tous habitants du bourg et paroisse d'Abjat, condamnés à payer 5000 livres envers le Roy, applicables à la réparation du présent château (de Nérac).

- Condamnés en outre tous les sus-nommés : à 3000 livres pour faire prier Dieu pour l'âme du défunt :

- . 500 livres aux Recollets de Thiviers
- . 200 livres à l'église paroissiale
- . 200 livres aux Capucins
- . 200 livres aux Cordeliers
- . 200 livres aux Pères de la doctrine chrétienne
- . 200 livres au Couvent de Sainte Claire.

Ils verseront aussi 9000 livres d'amende au sieur de Vaucocour frère du défunt.

- Ordonne que les cloches du bourg d'Abjat seront descendues et que la principale sera portée au clocher de l'église de Thiviers à moins que le sieur de Vaucocour ne fasse bâtir à ses dépens un clocher au dessus de la chapelle ; les autres cloches étant portées à Limoges pour être distribuées suivant l'ordre du sieur évêque diocésain.

- Décide que les habitants d'Abjat seront déchus de leurs foires et marchés, que leur halle sera démolie et qu'à sa place sera érigée une pyramide sur laquelle sera gravé le présent jugement ; qu'au lieu où François de Vaucocour a été tué, sera plantée une croix où le présent jugement sera aussi gravé.

- Condamne les habitants d'Abjat à verser 15 000 livres de dommages et intérêts au sieur de Vaucocour frère du défunt et aux dépens du procès.

Signé : Soullé de Prunevant
Le Franc, Greffier. »

L'application des peines extrêmement sévères.

Peines corporelles :

Le meurtrier de François de Vaucocour et le sergent royal ont bien dû être exécutés à Nérac le 6 ou le 7 mai 1641.

Le sergent royal qui n'en pouvait mais, paya de sa vie ce que d'autres paient aujourd'hui par déplacement, mise à la retraite ou révocation.

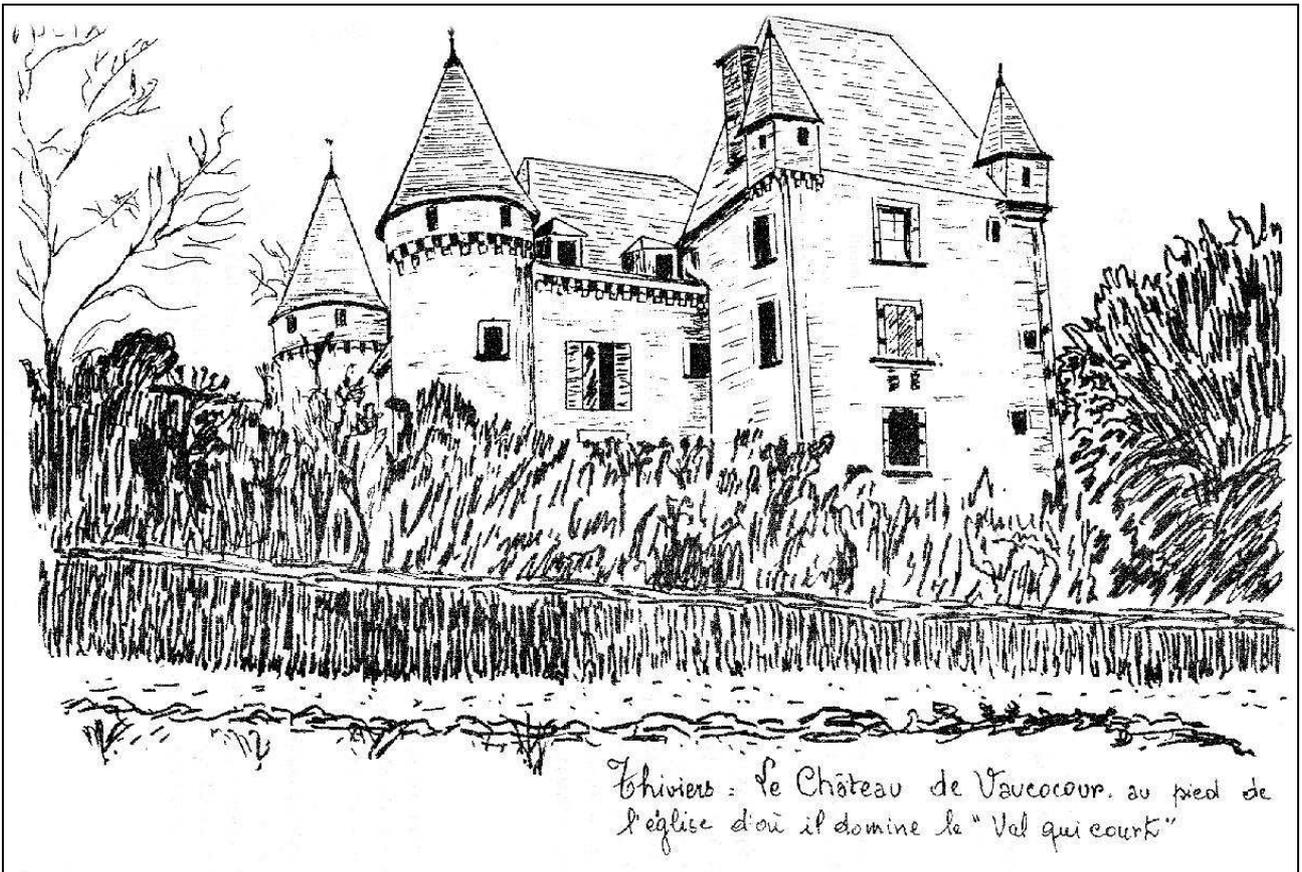
Un autre a bien dû faire ses 3 ans de galères.

Quant aux autres prisonniers et aux 16 contumaces et défaillants, nous n'avons pas trouvé de document écrit relatant ce qu'ils étaient devenus.

Mais la tradition orale veut que certains aient été retrouvés, arrêtés, roués ou pendus sur la place d'Abjat. A l'appui de cela, la découverte lors de la construction de la poste, en face de l'église et où se trouvait le cimetière, de squelettes dont les vertèbres cervicales étaient largement séparées, laissant croire à des pendaisons ; certains os brisés pouvaient laisser penser que les défunts avaient été rompus. (la poste a été démolie récemment pour l'aménagement d'une place).

Amendes :

Le total des amendes infligées approchait 36 000 livres ou francs (car on peut estimer qu'à ce moment, la livre et le franc étaient synonymes) dont 24 000 à la famille de Vaucocour.



Or en août 1644, donc 3 ans après les condamnations, les habitants d'Abjat traitèrent avec les héritiers de Vaucocour au prix de 28 000 livres, et eurent recours à la clémence royale du jeune roi Louis XIV, qui venait de succéder à son père, Louis XIII, décédé en 1643 et dont ils obtinrent les lettres d'abolition.

1^{ère} remarque :

28 000 livres au lieu de 24 000 ? Inflation ? de plus de 15 % par an ? tiens déjà ?

Nous pensons plutôt qu'il s'agissait de demander aux Vaucocour d'intervenir auprès du roi afin d'obtenir au plus vite que les bannis puissent rentrer chez eux et que les foires et marchés soient rétablis.

2^{ème} remarque :

La clémence du nouveau roi peut être interprétée comme une sorte d'amnistie à l'occasion de son accession au trône, mais nous verrons qu'il y a certainement une autre explication.

Le clocher a bien été démoli et les cloches emportées, mais on n'a retrouvé la trace que de celle amenée à Thiviers, on ne sait pas, malgré des recherches aux Archives de la Haute-Vienne, ce que sont devenues les autres.

La halle aussi a été démolie, mais il n'y a aucune trace de la pyramide porteuse du jugement gravé qui devait être érigée sur son emplacement, pas de trace non plus de la croix qui devait être plantée à La Charelle.

On ne sait pas si ces monuments ont été érigés puis démolis après l'obtention des lettres d'abolition ; nous ne le pensons pas pour notre part car ils étaient signe d'infamie pour les Abjacois qui ne se montrèrent certainement pas pressés de les réaliser ; ils étaient plutôt soucieux qu'on

oublie cette histoire au plus vite, même s'ils pensaient par ailleurs n'avoir fait que défendre leur droit et leur dignité.

Ouvrons une parenthèse au sujet du pont de La Charelle.

A l'époque, la route de Piégut à Abjat n'existait pas dans son tracé actuel, avec les virages dangereux et bien connus entre Fargeas et Abjat.

Le chemin qui existe encore allait presque en droite ligne de Fargeas au Bandiat à Abjat où il remonte et débouche à côté de la maison de Mme Chabaud. Le passage du Bandiat devait se faire à gué ou sur un pont rudimentaire en bois. Le pont de pierre ne fut construit qu'en 1772 et il coûta au curé 197 livres.

Une souscription avait rapporté 169 livres dont 18 provenaient de la comtesse d'Aydie.

Les villageois de Fargeas et Peyrat avaient charroyé tous les matériaux, en particulier les pierres de la carrière toute proche, sans aucune rétribution.

La comtesse d'Aydie n'était autre qu'Henriette Texier de Javerlhac, petite-fille de François Texier, seigneur de Javerlhac, d'Abjat et Grospuy dont on reparlera plus loin.

Elle avait épousé le comte d'Aydie de Ribérac, devenant comtesse d'Aydie, de Savignac, Abjac, Grospuy et autres places.

Pourquoi Nérac ?

Passablement délabré, le château se présentait alors comme un imposant quadrilatère flanqué de la tour ronde, dont la construction, commencée au XI^e siècle, dura 400 ans sur la partie rocheuse qui domine la Baïse.

Une partie servait de prison et 6 Abjacois y furent détenus en attendant leur jugement.

Il ne subsiste aujourd'hui que l'aile septentrionale avec au premier étage, une belle galerie saillante en demi-voûte portant des colonnes torsées d'époque Renaissance, l'une d'elles se remarque par le sens contraire de ses torsades.

Louis XIII pour qui Nérac, ville huguenote, était un mauvais exemple, fit démolir en 1621 le tribunal de l'Edit, pourtant neuf car construit en 1600 et qui fut transféré à Agen.

Néanmoins, un Présidial fut construit en 1629 et c'est là que furent jugés les prisonniers abjacois. Il n'en reste aujourd'hui que la porte monumentale de l'une des deux entrées principales.

Nérac était donc encore un siège important de juridiction en Guyenne et on peut penser que c'est maître Soullé de Prunevant, intendant général de justice en Guyenne, qui l'avait choisi, mais pourquoi cet éloignement du lieu du jugement par rapport au lieu du soulèvement ?

Bordeaux, par exemple, était bien plus près d'Abjat et à plus forte raison Périgueux ou Bergerac. Était-ce pour donner plus de sérénité à la Justice ? ou plutôt, en vue d'un jugement sévère, pour éviter de nouveaux désordres sanglants dans le Nontronnais ?

N'oublions pas que le Périgord était encore en pleine effervescence après la révolte des croquants de 1637, alors que le Lot-et-Garonne avait retrouvé le calme ; nous penchons pour cette interprétation.

Conséquences :

Tout d'abord, que savons-nous sur Abjat de cette époque et avant le soulèvement ?

C'était déjà une grande commune de près de 3000 ha, limitrophe de la Haute-Vienne actuelle au nord par les communes de Marval et Pensol, puis bornée en faisant le tour des aiguilles d'une montre par les communes de Saint-Saud-la-Coussière, Champs-Romain, Savignac-de-Nontron, Augignac, Piégut-Pluviers et Saint-Barthélémy-de-Bussière.

Son sol granitique et mouvementé au bas des contreforts du Limousin atteint 332 m d'altitude à la Chapelle Verlaine.

On y trouve de très nombreuses sources dont la fontaine à dévotions de Saint-André sur la route de Puyzillou et qui passe pour guérir les maladies de fluxions de poitrine.

Il n'y avait pas de forges mais de nombreux moulins à grain sur le Bandiat, comme Maumont, Masfrolet, La Charelle, Chantecor et sur les étangs comme Grospuy, Lestrade et Reims.

Institutions religieuses :

La paroisse avait Saint-André comme patron, dont la fête se situe le 30 novembre et qui avant 1939 donnait l'occasion d'une 'frairie' ; elle était sous la tutelle de l'évêque de Limoges et comptait en 1532, 600 communicants. François Texier, écuyer, seigneur de Javerlhac, Abjac, Grospuy et Hautefoy, avait fait bâtir une chapelle à Grospuy en 1605 puis, par testament du 1^{er} novembre 1649, la chapelle Saint-François en haut du bourg.

Ces deux chapelles n'existent plus mais Abjat possède une assez belle église en partie romane avec deux nefs et un bel encadrement de portail en granit, datant du 12^e ou 13^e siècle.

Le clocher à embase octogonale, démoli par décision du jugement de Nérac en 1641, fut reconstruit après 1644, refait en 1875 et réparé en 1937. L'église avait été réparée de 1808 à 1821 puis restaurée en 1855, avec l'installation de l'horloge en 1886. On y remarque un tableau représentant les mystères du Rosaire et une vieille statue en pierre de St André avec la date de 1604.

Institutions seigneuriales :

Dans son 'Histoire d'Aquitaine', M. de Verneilh-Puyrazeau note qu'Abjac est un bourg situé dans un pays montueux, sur un coteau près de la rive gauche du Bandiat, à 2 lieues Est de Nontron et 8 Sud-Ouest de Châlus.

Cette terre appartenait encore vers le milieu du 17^e siècle à la maison de Vaucocour qui depuis s'est fondue dans celle d'Aydie de Ribérac.

Or M Ribault de Laugardière dans sa monographie de la ville et du canton de Nontron écrit :

« Le seigneur suzerain de la paroisse d'Abjat fut le vicomte de Limoges, au nom duquel Alain d'Albret la vendit avec la paroisse d'Augignac à Dauphin Pastoureau, seigneur de Javerlhac, par acte du 15 mars 1497, pour la somme de 2000 francs.

Les descendants dudit Pastoureau restèrent d'ailleurs seigneurs d'Abjat jusqu'en 1789 ».

D'autre part, François Texier, petit-fils de Dauphin Pastoureau, dans un acte du 20 mars 1567, est qualifié, comme déjà vu, de seigneur d'Abjat et de Grospuy, fief dont il reste encore le principal corps de logis flanqué d'une tour ronde et appartenant à M. Castellan.

Nous pensons donc qu'en 1640, le seigneur d'Abjat était bien François Texier et non François de Vaucocour. Il n'est pas impossible cependant que la maison des Vaucocour ait conservé quelques droits sur la paroisse d'Abjat comme c'était souvent le cas de seigneurs particuliers comme Henri de Sully en 1330, Reimond de Lambertie en 1541 et bien plus tard en 1705, Pierre Trion de Montalembert.

Comme autres fiefs, on peut citer :

La Malignie, proche de Balleran, dont elle faisait partie du temps de la famille Pécou ; en 1850 y fut achevé un castel construit par M. Gilot de l'Etang et appartenant aujourd'hui à madame Chevalier, petite fille de la comtesse Culan de Vilarson.

Labrousse, Puyzillou, Savanat où en 1965 un cultivateur, monsieur Level, mit à jour, en labourant, un sarcophage carolingien.

Lestrade, aujourd'hui disparu et où les Anglais de Richard Cœur de Lion campèrent sur la route de Nontron à Châlus.

Le site comporte plus que d'énormes blocs granitiques, restes de moraines glaciaires du quaternaire comme le Chapelet du Diable à Saint-Estèphe.

Plusieurs d'entre eux semblent composer un vestige de monument druidique dont la table oscillait encore sur sa base en 1870. Mais les maçons et autres carriers sont passés par là et on ne voit plus grand chose dans les ronces.

Institutions juridiques :

Abjat avait sa juridiction particulière appartenant au vicomte de Limoges dans le principe ; et à divers seigneurs, soit seule, soit réunie avec les juridictions de Savignac et d'Augignac.

Le siège de cette juridiction se trouvait dans la belle demeure de la famille Magondeaux et qui appartient actuellement à Mme Desvilles.

En 1640 on trouve :

- comme juge : Jehan du Reclus
- comme lieutenant du juge : Jehan Mousnier
- comme procureur d'office : Pierre Bignot
- comme greffier : Guillaume Mousnier
- comme notaire : Chaslard

Nous avons vu qu'Abjat était la résidence d'un sergent royal.

La tradition orale parle aussi d'un hôpital ou maladrerie installé entre le tribunal et la fontaine de Saint-André, ainsi que d'un couvent à l'emplacement de la ferme Chevalier.

Population :

En 1365 :

- | | |
|----|--|
| 50 | feux fiscaux |
| 25 | feux exonérés (nobles, gens d'église, indigents) |

Total $\overline{75}$ feux avec une moyenne de 5,5 personnes, soit $5,5 \times 75 = 415$ personnes pour une population nationale de 18 millions d'habitants.

Au 17^e siècle :

Avec 1428 habitants, Abjat était la paroisse la plus importante du Nontronnais après Nontron (2274) mais avant Pluviers, dont dépendait Piégut, (1223), Saint-Estèphe (1136), Javerlhac (1126), Le Bourdeix (1065) et Saint-Martial (911).

Aujourd'hui 716 habitants, la moitié, pour une population nationale deux fois plus élevée.

Commerce :

Il s'y tenait un marché toutes les semaines, probablement le mardi, et des foires très importantes plusieurs fois par an.

On y vendait des fruits : pommes, noix, châtaignes ; des grains : en particulier du froment, du seigle, de l'avoine, du méteil, peut-être du chanvre (maillerie au moulin de Chantecor).

Des marchands venaient à dos de mulet depuis la frontière d'Espagne pour revendre des étoffes fines et des bijoux de Tolède achetés aux contrebandiers (T. O.).

En conclusion, par son administration, sa juridiction, sa population, son commerce, Abjat devait constituer un pôle important dans la vie politique, économique et pour quoi pas sociale de cette région à la limite du Limousin et du Périgord.

Hélas le jugement de Nérac porta un coup fatal à cette prospérité.

Nous avons parlé de l'extrême sévérité de la sentence : exécutions, galères, bannissements, fortes amendes, démolition du clocher et de la halle.

Certes, les lettres d'abolition vinrent, 3 ans après, fermer les plaies ou du moins les adoucir car plusieurs habitants, longtemps fugitifs, eurent la permission de rentrer dans leurs familles désolées. Mais beaucoup, n'osant pas revenir par crainte de représailles, se fixèrent à Marval, Milhaguet, Saint-Saud ou Miallet.

Un ancêtre de notre distingué membre du GRHIN, Jean Bardoulat, et qui s'appelait Champarnaud, était même venu s'installer marchand drapier à Piégut.

On parle aussi d'une jeune fille ou jeune dame qui se serait enfuie à cheval jusqu'en Espagne où elle aurait fondé une famille ayant comme descendante une comtesse espagnole, bien sûr (T. O.).

La population subit donc une baisse sensible, d'autant qu'une mauvaise réputation était entretenue contre Abjat et ses habitants.

Même si la halle dut être reconstruite après 1644, sans doute à l'emplacement du Foyer rural actuel et où elle a existé jusqu'à ces dernières années, la suppression des foires et marchés pendant trois ans profita singulièrement à la châtellenie de Piégut dont les marchés hebdomadaires devinrent très importants dans la région.

De vieux registres trouvés par l'abbé Farnier contiennent deux notes signées par l'abbé Gouthenègre alors curé de Pluviers et qui écrit :

« *Le treizième May 1642, on a commencé à tenir les marchés et foyres à Piégut* ».

« *Le treizième May les premiers marchés ont été commencés à Piégut jour du mardy* ».

De 1642 à 1680, ces marchés se tiendront le mardi puis le mercredi sera alors définitivement adopté, sans doute dans un esprit de conciliation pour ne pas gêner les foires d'Abjat rétablies d'abord le dernier mardi de janvier, juin et décembre, puis le dernier mardi de tous les mois de l'année, au milieu du siècle dernier.

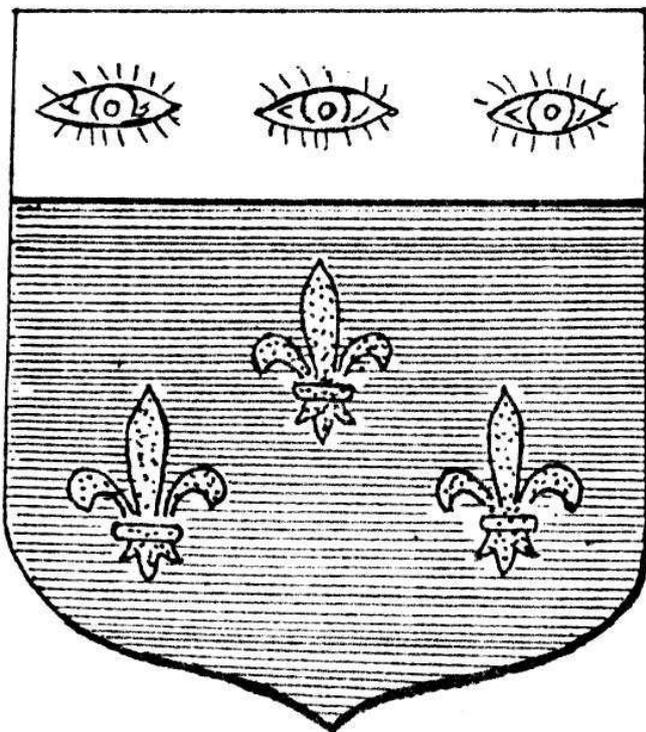
On ne sait pas si les lettres d'abolition avaient autorisé à nouveau une résidence de sergent royal, mais elles ne rétablirent pas la juridiction qui fut transportée provisoirement à Piégut pour s'y conserver en partie jusqu'en 1789.

La charge de juge sénéchal y était occupée en 1772 par Jean Joseph de Mazerat, avocat au Parlement de Bordeaux et plus tard, juge sénéchal de la baronnie de Nontron.

Nous comprenons alors que, perdant une partie de ses habitants, ses foires, sa justice, devant payer de lourdes amendes et montrée du doigt, Abjat ne put jamais se remettre pour retrouver son importance et son rayonnement administratif et commercial.

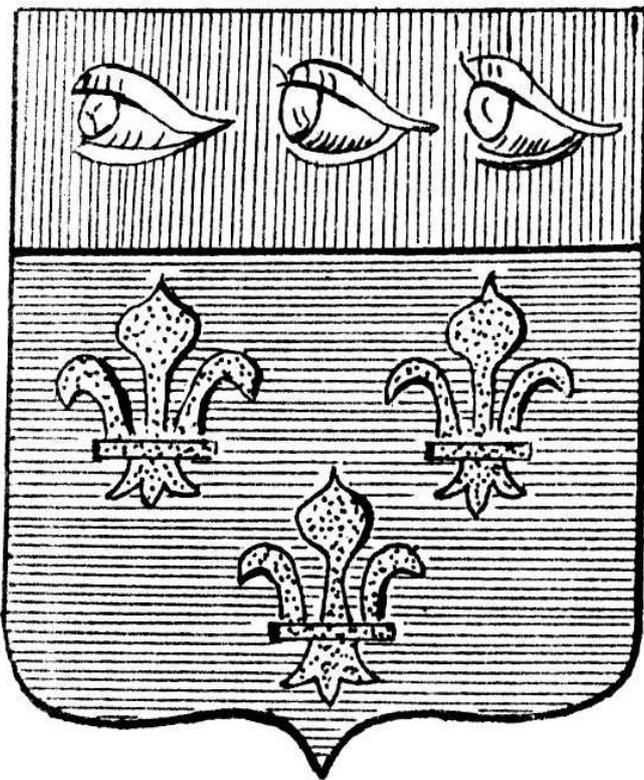
Son déclin profita manifestement à Piégut qui allait la supplanter rapidement et définitivement.

Ne soyons pas trop jaloux, nous les Abjacois, 350 ans après et consolons-nous avec la belle légende que voici :



Les armes des Vaucocour
sont d'azur à trois fleurs de
lys d'or, au chef d'argent
chargé de trois yeux au
naturel veillant de face

Blason des de Vaucocourt
(Poigord) : d'azur, à
trois fleurs-de-lys d'or,
au chef cousu de gueules,
chargé de trois yeux
d'argent, de profil.
(D'après "l'Armorial des
principales Maisons et Famil.
les du Royaume" de
P.P. Dubuisson - 1757) ³



François de Vaucocour, au cours d'une visite au seigneur de Piégut, aurait remarqué en passant à Fargeas une jeune fille si belle qu'il voulut l'enlever sur le champ.

Apprenant qu'elle était promise à un jeune homme des environs, il se mit en colère mais dut se retirer car les gens de Fargeas se montraient menaçants.

Le bruit ayant couru que le seigneur allait revenir en force pour enlever la belle, les habitants de Fargeas, de Peyrat et d'Abjat, solidaires, s'armèrent et se relayèrent plusieurs jours et nuits pour lui tendre un guet-apens au passage du Bandiat à La Charelle.

Et c'est une nuit, au clair de lune, que l'attaque eut lieu, dirigée par le courageux promis tué aussi dans la bataille avec le seigneur.

Un trou fut creusé dans le lit même du Bandiat ; on y jeta Vaucocour et on le recouvrit d'une énorme pierre.

« *Vaucocour ei sous lu pount de la Charello Enté o deurt et durmiro d'euquéro !* » ou bien « *E y durmiro tant qué l'aïgo y passero* ».

Ces vers font partie d'une complainte que nos anciens chantèrent après le drame mais dont les fragments n'ont pas permis une reconstitution complète.

La jeune fille de Fargeas et que François de Vaucocour se proposait d'enlever s'appelait Claire parce que sa peau était si fine et si claire qu'on voyait couler le vin dans son cou quand elle buvait.

Cause involontaire de tout ce malheur, elle se couvrit la tête du 'moutchadou' noir des veuves, resta vieille fille et récita des chapelets.

Elle aurait même fini ses jours comme femme de chambre des Vaucocour, puis fut inhumée dans l'église de Thiviers, à côté de ses maîtres (T.O.).

Son âme pure apparaîtrait sous la forme d'un grand oiseau blanc, 'la dame blanche', dans le clocher d'Abjat.

Lorsque j'étais enfant de chœur et que j'étais monté dans le clocher, j'avais eu l'occasion de découvrir un nid de chouette effraie (Tupo Alba), rapace nocturne et silencieux au ventre et au dessous des ailes blancs...

On peut, si on veut, faire le rapprochement...

Quand au seigneur de Vaucocour, son âme de méchant habiterait un énorme 'singliant rousseu' qui hante les abords du pont de la Charelle et qui fait reculer par ses énormes sifflements ceux qui veulent le tuer.

Le 'singliant rousseu' est en réalité la couleuvre verte et jaune (*zamenis viridis flavus*) avec des taches et lignes jaunes qui tranchent sur le vert sombre de sa robe ; elle peut mesurer plus de 2 m ; c'est sa queue longue et effilée qui lui vaut les sobriquets, fouet, coup cinglant et 'singliant' en périgordin.

Elle vit dans les broussailles et les vieux murs ; assez agressive, elle se dresse sur sa queue ou monte dans les jeunes arbres en balançant la moitié antérieure de son corps et en sifflant.

J'ai eu l'occasion de vérifier et c'est très impressionnant, même s'il n'y a aucun danger car ce serpent n'est pas venimeux.

Mais on sait que le serpent représente dans la croyance populaire la crainte, la perfidie, la méchanceté et, somme toute, le danger.

Quant aux cloches, elles ne voulaient pas s'en aller et on eut toutes les peines du monde pour les descendre et les placer sur les chariots. Quand le convoi se dirigeant vers Thiviers, arriva à Champs-Romain par une mauvaise route, l'une d'elles se défit de ses liens, roula et dégringola dans la Dronne au Saut du Chalard où elle disparut dans un nuage d'écume.

Les Abjacois y allèrent en pèlerinage en implorant « Souno ! Souno ! par tous lou damnas d'Aja » et miracle ! ils entendirent la voix pure du bronze monter des profondeurs du gouffre, s'amplifier et couvrir le grondement du torrent.

Depuis, elle sonne tous les Jeudis saints, vers 2 h de l'après-midi...

Mais à Milhac de Nontron, on n'est pas d'accord du tout avec cette version. D'après l'abbé Farnier, dans son livre 'Autour de l'Abbaye de Ligueux'.

On dit que les bœufs qui traînaient la lourde cloche sur son char, s'arrêtèrent en passant à Milhac et refusèrent obstinément d'avancer.

Croyant à une intervention divine, les bouviers interpellèrent ainsi la cloche :

- « *Souno par Thiviers* » ; l'airain resta muet.

- « *Souno par Aja* » ; toujours pas de réponse.

- « *Souno par Milha* » ; cette fois la cloche retentit et se fit entendre au loin.

Alors un paysan témoin s'écria : « *La volonté de Dieu est manifeste, il faut que cette cloche soit montée au clocher de Milhac* ».

Cette cloche est bien, en effet, dans le clocher de l'église de Milhac, où nous l'avons observée.

Comment y est-elle arrivée ?

Gaston François de Vaucocour fit bien construire, au-dessus de la Chapelle Saint-Laurent un clocher pour recevoir la cloche d'Abjat. Le sieur Gaillard, ayant acquis la seigneurie de Vaucocour par contrat en date du 1^{er} avril 1730, voulait réparer le clocher de la Chapelle Saint-Laurent de Vaucocour, donc descendre la cloche cassée et fêlée pour la faire refondre et remettre à sa place.

Mais les murs du clocher ainsi que tout le corps de la Chapelle étaient en très mauvais état, les fissures ayant pu être occasionnées par le poids de la cloche.

Comme la vengeance publique et particulière se trouvait alors satisfaite presque cent ans après, cette cloche était devenue inutile et son poids de 900 kg pouvait occasionner, si elle était replacée, l'entière ruine de l'église.

Il demanda que la cloche soit vendue, l'argent récupéré servant à la réparation des murs, de la voûte, de la charpente et de la couverture de la Chapelle.

Satisfaction lui fut donnée par arrêt du procureur du roi, de Lescuras de Lestang, le 1^{er} mars 1735 et la cloche fut vendue pour 1035 livres le 24 juillet 1735 à l'église de Milhac de Nontron représentée par son syndic fabricant Hélié Dupuy et devant maître Mouleau, notaire royal à Thiviers.

Cette cloche est toujours dans le clocher de l'église de Milhac avec les cinq inscriptions circulaires suivantes :

« 1) Je suis à l'église de Saint-Martin de Millac faite par les soins de Mtr Théophile Ventoude.

2) A esté mon parein Msr Pierre Louis Chapt Laccerve, prêtre et curé de la présente paroisse.

3) Mareine Dame de Rastignac, comte de Puyguilhem, seigneur de Villars, Millac, Firbeyset.

4) Anne Suzanne Dulosdament son épouse Sancta Maria Cancte Martine Orate Pro Nobis.

5) A Hélié Dupuy Sindic fabricant.

FECIT LOUIS BARAU A 1735. »

La Chapelle Saint-Laurent a donc perdu son clocher, sa cloche et il ne reste aujourd'hui que son autel dédié cette fois au Sacré-Cœur dans une petite chapelle à droite dans la nef de l'église de Thiviers, du côté du château de Vaucocour.

Nulle trace d'inscription tombale n'apparaît sur les dalles de pierre, mais on dit que les Vaucocour reposent bien ici.

Le curé de Thiviers se proposerait d'ailleurs de procéder à des recherches dans ce sens.

Autre conséquence, les armoiries de la ville d'Abjat, devenue depuis Abjat-sur-Bandiat, sont inspirées directement de ce soulèvement.

Demandée par M Morel, maire, l'étude en a été confiée en 1979 à Mme de la Barre de Raillicourt et a reçu l'avis favorable de M Noël Becquart, directeur départemental des Archives de la Dordogne.

Le blason est d'Azur à une Rivière cousue de Gueules surmontée d'un Pont à deux arches d'Argent, maçonné de Sable, accompagné à Dextre d'une Couleuvre d'Or contournée, affrontant un Dextrochère au naturel armé d'un Bâton de Sable issant du flanc senestre du Chef, à la Cloche d'Argent posée en pointe.

Le seigneur de Vaucocour est symbolisé par la couleuvre, le bras vengeur inspire la révolte, la rivière tachée de sang évoque le Bandiat et la bataille, la légende de la cloche sous l'eau est également présente.

Enfin, la recherche historique, même modeste, mène à tout, y compris à la gastronomie, et en Périgord ce n'est pas surprenant.

Sur les conseils de M Robert Cruège, érudit thibérien bien connu, un pâtissier de Thiviers en mal de publicité a créé le 'Vaucocour'.

De vous à moi, ce gâteau aux noix, excellent par ailleurs, ne s'apprécie au dessert que si vous avez fait un repas léger et que si vous l'accompagnez d'un vin suffisamment gouleyant. Ou alors vous en faites votre petit déjeuner.

Commentaires

Les Masfranc ou de Masfranc – Claire.

Nous avons vu que les deux frères Simon et Jean étaient cités comme étant les héros de l'affaire. Ce nom est encore très répandu dans la région de Piégut.

Je dois à la très grande amabilité de monsieur le colonel Dire, époux Masfrand, de Tous-Vents, ainsi qu'à celle de monsieur de Sagazan de Puyrazeau, de relever sur des documents et en particulier des actes notariés :

Le 19 mars 1589

Acquisition par Pierre de Masfranc de Puyrazeau d'une pièce de terre et champfroid provenant de Natins de la Farge, située au village de Peyrat.

Signé Chaslard, notaire royal.

Le 25 mai 1598

Acquisition par Pierre, Jean, Guilhem et autre Jean de Masfranc, frères, de Jean Guren d'un lopin de terre et d'un lopin de couderc.

Signé Chaslard.

1616

Marie de Masfrand est mariée à Laurent Saulnier, écuyer à La Malignie de Saint-Barthélemy. Son fils Jean, né en 1617, vient occuper le château de La Grolière (château de Pluviers).

14 janvier 1632

Acte d'émancipation de Andrieux de Masfranc par Jean de Masfranc son père.

15 janvier 1632

Acquisition par Marie de Laville, veuve de Jean Masfranc, et pour Jean de Masfranc son fils, d'autre Jean de Masfranc dit 'Coussi' et d'Andrieux d'une terre et d'un pré à La Bonnefond.

Signé de Lavallade, notaire royal.

1634

François de Masfranc de La Domèze épouse Françoise de Formel de Pluviers.

10 avril 1679

Il est question de Marie de La Farge, veuve de Jean de Masfranc dit 'Canard'.

1736

Pierre de Masfranc, sieur de la Nouzillère est nommé procureur d'office du Bourdeix dont il est également le notaire.

C'est une famille très étendue habitant Pluviers, La Domèze, Puyrazeau, La Nouzillère, donc très près du lieu du drame de La Charelle.

Elle a donné des notaires, des prêtres, des chirurgiens, or on dit que celui qui tua François de Vaucocour était fils de chirurgien et (ou) régisseur.

Il est donc tout à fait plausible de penser qu'il s'agit bien d'un membre de cette famille, peut-être

Jean de Masfranc dit 'Coussi'

Ou Jean de Masfranc dit 'Canard'.

D'autre part, un régisseur pouvait très normalement s'occuper de propriétés à Fargeas et y avoir connu Claire, fille de laboureurs aisés, habitant une maison à l'Ouest du village.

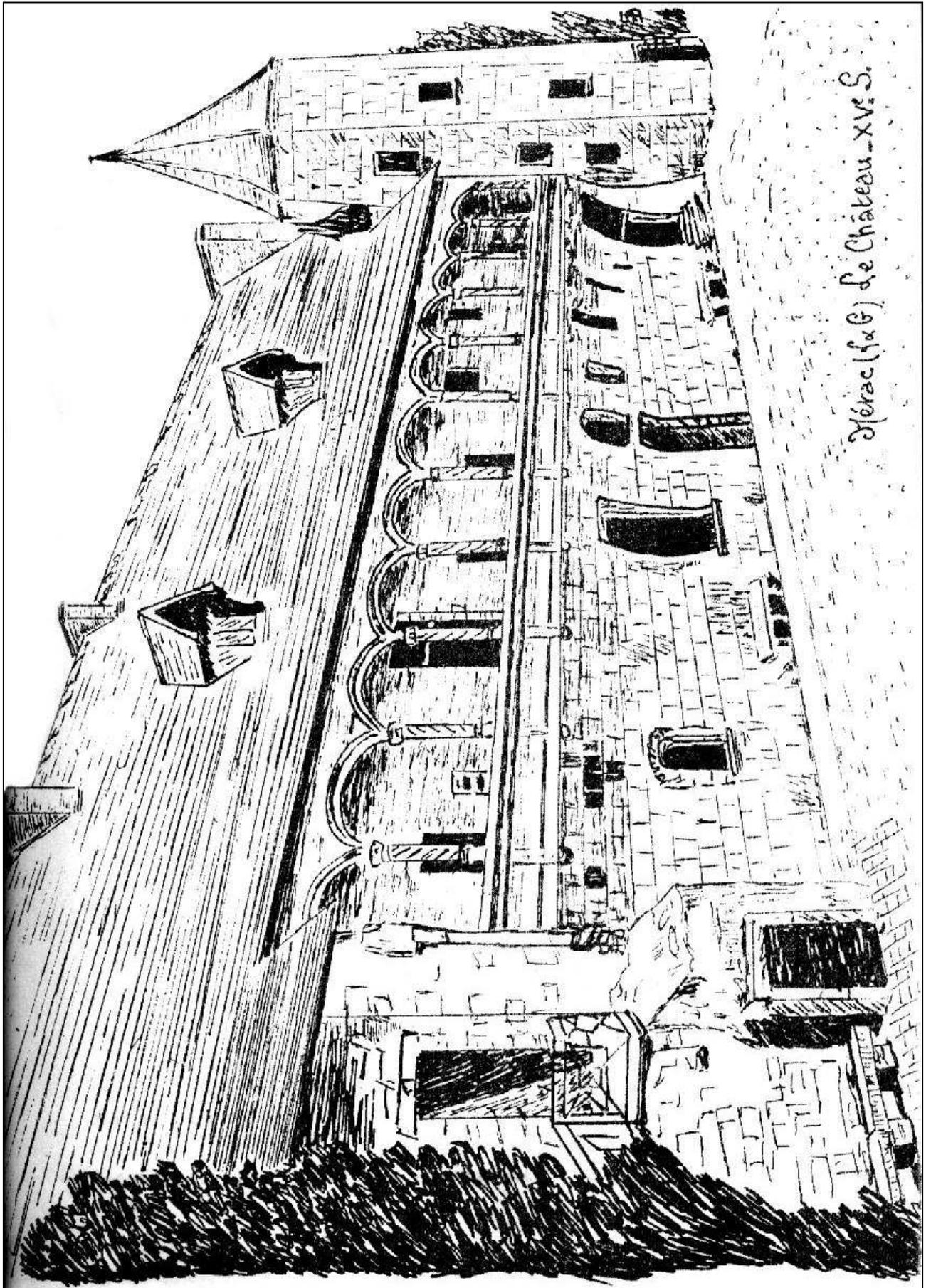
Cette maison a été restaurée par monsieur Robert Fargeot qui l'a ensuite revendue à maître Dintrat, ancien notaire de Piégut.

Elle présente une façade Nord-Ouest, restaurée à l'ancienne avec des pierres d'angle de granit taillé. Nous n'avons pas pu décrypter l'écusson sculpté dans le linteau de granit au-dessus de la porte d'entrée.

En langage périgourdin, la tradition orale désigne Claire par 'La Cliarauto' et ses parents par 'Ché Cliaraut' et désigne les familles Larousserie, dont celle de Villefeix, (commune de Piégut-Pluviers) comme leurs descendants.

Ceux-ci nous ont reçu très aimablement, nous apprenant en effet que leurs aïeux avaient habité la maison de Fargeas pendant plusieurs générations, qu'ils avaient bien entendu parler de l'affaire du Pont de la Charelle, mais sans pour autant que Claire soit bien leur ancêtre. (Pudeur ?)

Cela paraît vraisemblable, mais comme pour les Masfranc, une recherche généalogique poussée pourrait seule, si elle était possible, apporter des preuves tangibles.



Mérac (146) de Château - XVI^e S.

Famille de Vaucocour.

Les seigneurs de Vaucocour n'ont jamais joué un rôle politique très important.

Ils ont donné en 1081 un évêque au Périgord, Renaud de Vaucocour ou de Thiviers, mort martyr à Antioche, assassiné par les infidèles ; puis des archiprêtres, des guerriers mais jamais de noblesse de cour.

Ils préféraient rester chasser sur leurs terres et quand il le fallait, accouraient au secours de la Monarchie en danger ; c'est un nom fidèle et loyal envers les rois de France.

L'éclat de ce nom a toujours été soutenu par de bonnes alliances, de hautes dignités obtenues dans les armées, l'Eglise et par la possession de seigneuries importantes dont celle de Thiviers qui dépendait de la vicomté de Limoges.

Les armes des Vaucocour sont d'azur à trois fleurs de lys d'or, au chef d'argent chargé de trois yeux au naturel veillants de face.

Le château, situé tout à côté de l'église de Thiviers, domine la vallée et date du XIIe siècle. Dégradé avec les remparts de la ville en 1575 quand Thiviers fut emporté d'assaut par le Vicomte de Turenne, il fut en majeure partie restauré peu de temps après.

C'est une jolie demeure avec un gros pavillon carré, flanqué de deux échauguettes à toits pointus et qui s'appuie à un corps de logis flanqué lui aussi de deux tours rondes à mâchicoulis.

La façade présente de très belles fenêtres Renaissance à croix de pierre et une profusion d'écussons armoriés.

A l'intérieur existait une magnifique cheminée Renaissance avec la légende d'Hercule ; malheureusement lorsque maître de Magondeaux, père de l'actuelle propriétaire, Mme Pastier, acheta le domaine, la cheminée avait disparu... mais bien entendu, pas pour tout le monde.

François de Vaucocour, tué à Charelle, appartenait à la 15^{ème} génération de la branche aînée. Il était le fils de Bernard de Vaucocour, marié en 1599 avec Marguerite de Moneys et il épousa Marguerite de Savorny qui lui donna 5 enfants :

- 2 filles, Marguerite et Marie décédées en 1678 sans postérité.

- 3 garçons, Jean, capitaine de cavalerie, sans postérité ;

 - Siméon-Louis, écuyer, sans postérité ;

 - Jacques-Charles qui abandonna le métier des armes pour se faire prêtre ; il devint prieur de Saint-Nicolas de Bar-sur-Aube et de Donchéry dans le diocèse de Reims et mourut à Paris, paroisse de Saint-Eustache, le 11 avril 1729.

En lui s'éteint la branche aînée de la maison des Vaucocour.

Nous savons que le sieur Gaillard avait acheté la seigneurie de Vaucocour.

Il s'empressa, après avoir sans doute beaucoup payé pour cela, de se faire appeler Gaillard de Vaucocour.

Un de ses descendants acquit le grand domaine de Puy Doumeau, commune de La Chapelle-Montbrandeix (Haute-Vienne).

Sur l'une des tombes de la sépulture familiale dans le cimetière de cette commune on peut lire :

Marie Camille Sidonie de Salin de Saillan, épouse de Jean Frédéric Gaillard de Vaucocour.

C'est la seule sépulture que nous ayons pu trouver portant le nom de Vaucocour, mais qui n'a rien à voir avec la famille dont nous venons de parler.

I – Causes.

Le jugement de Nérac n'en parle pas, si ce n'est pour accuser les Abjacois de meurtriers, félons et séditieux.

Que savons-nous sur François de Vaucocour ?

Il avait hérité de la seigneurie de son père après la mort de son frère aîné Jean de Vaucocour, gentilhomme ordinaire de Madame la princesse de Piémont, chevalier de l'ordre de Saint-Maurice et qui mourut sans postérité à Turin.

François de Vaucocour fut gouverneur de Thiviers en 1624 et qualifié de haut et puissant seigneur, ce qu'il exerçait avec autorité et en toute fidélité envers la monarchie.

Nous avons vu qu'il était marié, père de famille, sans document sur son comportement privé ; mais le projet d'enlèvement d'une belle n'est pas pour nous surprendre tellement le fait était courant à l'époque...

On peut même y faire crédit, car les membres de la famille de la jeune fille auraient été impliqués dans les poursuites, comme d'ailleurs tous les Abjacois.

Certains disent que François de Vaucocour poursuivait un autre but, celui d'exercer une vengeance (mais laquelle... ?) contre le père de Claire et que ce dernier, pour soulever les habitants l'aurait accusé de vouloir l'enlever.

Tout cela est possible, plausible même. Mais le soulèvement d'Abjat de 1640 se produisit en même temps que d'autres révoltes paysannes dans tout le pays.

C'est pourquoi, si la tradition populaire n'en a retenu et perpétué que l'aspect romanesque, si la légende et le folklore se sont emparés d'un fait local réel, il n'est, à notre avis, guère possible de ne voir dans la mort violente du seigneur, qu'un événement isolé dans une période si troublée.

Nous allons donc essayer de nous livrer à un élargissement du sujet par une rapide rétrospective des principaux événements historiques de l'époque, par une évocation aussi de son aspect politique, économique et social, et plus particulièrement de l'état du monde paysan, afin de replacer les faits dans leur contexte.

Nous essaierons ensuite d'analyser les causes et les caractéristiques des soulèvements populaires qui marquèrent cette époque, en particulier dans notre région.

II – Cadre historique.

1) Nous pensons éliminer d'entrée toute relation entre la révolte des Abjacois et les guerres de religion, d'abord parce que Henri IV avait su se montrer remarquablement tolérant en promulguant l'Edit de Nantes en 1598.

Les protestants ayant obtenu de sérieuses garanties, le climat de ce côté-là était à l'apaisement, même si elles allaient être contestées puis supprimées par la suite.

Mais surtout, la querelle religieuse venant du Sud n'a jamais dépassé la vallée de l'Isle et la basse vallée de la Dronne.

Si le seigneur de La Renaudie, Geoffroy du Barry, est le seul chef huguenot connu, originaire de notre région, il n'y a jamais fait campagne.

D'autre part, les séquelles géographiquement les plus proches de l'affrontement impitoyable entre catholiques et protestants, sont la mutilation par ces derniers en 1677 de l'église de la Cité à Périgueux, amputée de ses deux travées occidentales et de son clocher beaucoup plus important que l'actuel.

2) Henri IV est mort en 1610 assassiné par Ravailac, probablement armé par le parti catholique.

Son règne avait pourtant marqué par la restauration de l'ordre monarchique, après tant d'années d'anarchie, et par le développement de l'industrie, du commerce et surtout de l'agriculture vraiment misérable.

Henri IV et son fidèle ministre Sully la favorisèrent par différentes mesures, restitution des communaux, abandon des arriérés d'impôts, arrêt des saisies, allègement de la taille, développement de l'élevage, implantation de la sériciculture, assèchement des marais, reboisement...

'La poule au pot tous les dimanches' peut évoquer cette période pacifiée et assez prospère.

3) Son fils, Louis XIII lui succéda à 9 ans.

La régence de Marie de Médicis, sous l'influence des Concini, redevint une époque troublée. Le roi se débarrassa de Concini en 1617 et s'en remit d'abord à Luynes puis à Richelieu en 1624 ; mais c'était un monarque gauche, froid, dissimulé, très autoritaire et fort peu aimé du peuple.

Richelieu voulait pourtant faire de lui 'un des plus grands monarques du monde'. Il aurait voulu enrichir le royaume en entreprenant de grands projets industriels (manufactures) et commerciaux (marine marchande, compagnies d'exportation) etc., mais sans s'intéresser vraiment à l'agriculture à nouveau déshéritée.

Et puis, c'est en 1635 que la France entra officiellement en guerre contre les Habsbourg, cette fameuse guerre de 'trente ans', menée simultanément sur toutes les frontières du royaume, obligea Richelieu à accroître sans cesse la charge des impôts jusqu'à la rendre écrasante pour le peuple des campagnes réduit à une extrême misère.

III – L'état de la société paysanne et ses réactions.

1) Féodalisme et absolutisme caractérisent la société du XVII^e siècle.

Le principal domaine de production reste l'agriculture, les paysans constituent l'essentiel de la classe laborieuse avec quelques plébéiens des villes qui se joignent bien à eux dans les révoltes, mais les villes sont tenues par les bourgeois qui soutiennent le pouvoir, leur permettent de s'enrichir.

La petite 'borderie' ou 'métairie' prédomine ; le niveau des forces productrices tombe si bas qu'une ou deux mauvaises récoltes font apparaître un état de mécontentement, de désarroi et d'alarme, comme de 1630 à 1633 où sévissent de grandes intempéries.

De plus, une épidémie de peste gagne progressivement toutes les provinces à partir de 1625.

Le plus authentique féodalisme médiéval règne avant tout comme organe de répression des classes laborieuses et ceci d'ailleurs jusqu'en 1789.

Les rapports capitalistes comme structure sont seulement épars, dans quelques villes. L'absolutisme du régime politique se traduit en particulier par l'organisation militaire et policière de la justice et de toute la structure de l'autorité dans les provinces.

2) A partir de 1630, on assiste à un monstrueux gonflement du prélèvement de l'Etat car les guerres épuisent le Trésor ; ces impôts supplémentaires et les tentatives pour mettre 'l'armée au vert' aux dépens de la population, viennent à bout de la patience des 'mulets' (c'est ainsi que Richelieu désignait les paysans).

A cette pression fiscale, il convient d'ajouter les excès des collecteurs d'impôts qui se servaient souvent largement pour leur compte personnel. « Les peuples des campagnes qui paient les impositions, pauvres en beaucoup de lieux, pour avoir été depuis quelques années affligés de peste, guerres, stérilisés ou travaillés par les passages des gens de guerre, et surchargés de nouveaux subsides pour subvenir aux affaires du Roy » lit-on dans un témoignage adressé au chancelier Séguier en 1633.

3) Des soulèvements importants apparaissent donc. C'est au son du tocsin que l'insurrection gagne du terrain, avec la rapidité du feu, d'une localité à l'autre. Dans certaines régions se créent de véritables foyers du mouvement, les paysans tentant de s'organiser, d'élaborer un projet commun et d'atteindre une certaine unité d'action.

Ils n'y parviennent pas ; les soulèvements ne sont faits que d'une multitude de manifestations et de combats plus ou moins disparates et épisodiques comme du reste presque toutes les guerres paysannes médiévales.

Ils atteignent leur apogée dans les années 1636 à 1640 : 1637, révolte des Croquants du Périgord. 1639 révolte des Va-nu-pieds en Normandie.

Ils sont bien dirigés contre les riches bourgeois et les agents du fisc, mais aussi contre les nobles ; on se livre au massacre des 'gabelleurs' et des seigneurs les plus haïs.

4) Toutefois, si la cause directe, spontanée, de ces soulèvements est le poids des impôts, il faut en venir aussi aux racines économiques, sociales, culturelles pour y voir un embryon de contestation des autorités du régime existant et du pouvoir central étouffant l'identité régionale.

Pourtant les masses sont restées monarchiques dans leur ensemble et leur idéologie ne va guère au delà du slogan « Vive le Roy sans gabelle ».

Si les révoltés restent encore monarchiques dans leurs slogans, n'est-ce pas parce que, prisonniers de leur ignorance et de leur superstition, le Roy ne représente guère pour eux qu'une identité abstraite et lointaine, n'étant seulement que le représentant de Dieu sur la terre.

« Qui s'oppose au Roy s'oppose à Dieu ».

Par contre, l'oppression s'incarne directement dans le noble voisin ou le collecteur d'impôts qui ne parle et surtout n'écrit que le Français.

Madame Higounet Nadal définit ainsi les causes de ces soulèvements ; il s'agit pour elle :

« d'une double dépossession du monde rural :

- *dépossession politique d'abord par l'absolutisme monarchique qui a patiemment détruit (par seigneurs interposés) l'indépendance des communautés rurales.*

- *dépossession économique ensuite, plus lente, plus insidieuse mais plus grave car irréversible puisqu'elle aboutit à l'accaparement foncier d'une bourgeoisie urbaine qui rogne et arrache la terre aux petits et moyens propriétaires ».*

Elle poursuit : « *Le déclin s'est produit par les guerres qui, avec leur cortège d'impôts, rendent cruelle la misère ; les guerres, d'autre part, retiennent aux frontières les troupes qui ne peuvent ainsi réprimer les révoltes ».*

Nous nous permettons d'ajouter une autre dépossession : la dépossession culturelle.

Dans la société rurale de l'époque, la seule langue parlée et donc le seul véhicule de la culture était le Périgourdin, dialecte nord-occitan hybride entre le Limousin et l'Auvergnat, avec un 'piment' de Languedocien et de Provençal.

Michelet écrit : « *La langue est le signe principal d'une nationalité* » et on peut dire alors que l'Occitanie a bel et bien existé dans l'aire de l'ancienne langue d'Oc, au Sud d'une ligne Bordeaux – Montluçon – Valence – Briançon, à l'exception du Pays basque et de la Catalogne.

Certes ce territoire linguistique n'a connu qu'une certaine unité politique éphémère au V^e siècle avec le royaume Wisigoth, d'ailleurs très contesté, par une population de culture totalement différente.

Certes, les terres occitanes du Périgord, de l'Auvergne, du Languedoc et de la Provence n'ont pas la même histoire, n'ayant pas été francisées en même temps.

Certes, l'information devait être extrêmement lente à se transmettre d'une région à l'autre.

Certes encore, on ne devait percevoir, pas plus qu'aujourd'hui d'ailleurs dans les pays d'Oc, les indices d'un sentiment national ou même d'une simple solidarité méridionale.

Mais Michelet n'a certainement pas raison lorsqu'il ose écrire : « *La vraie France, c'est la France du Nord* ».

En réalité, depuis que Simon de Montfort et les barons du Nord s'abattirent sur les états du comte de Toulouse, la France du Nord a, depuis le bûcher de Montségur, écrasé une civilisation occitane beaucoup plus brillante que la sienne.

Et il est vrai que les Français furent longtemps des étrangers pour les Occitans parce qu'ils ne parlaient pas la même langue et parce qu'ils voulaient imposer leur loi en les exploitant.

Ceux-ci ne pouvaient opposer au début que leur mépris, tel ce Tuchin de Rabasteus condamné à mort et s'écriant en public : 'Rei de Fransa rei de figas (pour rire) rei de merda'.

Mais il est significatif de noter que par la suite, les révoltes se succédèrent et que le premier soulèvement des Croquants du Périgord de 1595 fut relayé par celui des Cascaveaux de Provence en 1630 (bourgeois et plébéiens mêlés) puis par celui des Languedociens en 1632 (grève de l'impôt) avant d'éclater à nouveau en 1637.

Nous croyons donc que si ces luttes s'inscrivent dans une vieille tradition d'opposition à un pouvoir central lointain et notamment à ses impôts, une identité, une conscience occitanes ataviques et plus ou moins diffuses, ne peuvent pas, comme aujourd'hui encore (vignerons du midi) être absentes de cette tradition.

5) La réaction du pouvoir absolutiste à ces mouvements populaires, l'importance donnée à leur répression : régiments entiers et chefs prestigieux dans les provinces révoltées, procès solennels, jugements d'une rare sévérité et châtements impitoyables, montre qu'il y sent son existence même menacée, une de ses fonctions essentielles étant de tenir en bride une majorité exploitée.

Pour le pouvoir absolu, les guerres intestines présentent le même danger que les guerres extérieures.

La victoire du duc d'Epéron sur les Croquants, dont on parlera plus loin, est considérée comme l'un de ses plus grands mérites.

Dans la lettre de félicitations qu'il lui adresse, Richelieu met en parallèle la façon dont il a « *mis en bon estat les affaires de Guienne* » et celle dont il aurait pu « *mettre les Espagnols hors de vostre gouvernement* ».

Remarquons toutefois – et c'est important – que la répression de l'Etat absolutiste fut amenée, selon la pression des circonstances, à s'exercer de manière fort irrégulière.

La politique de représailles de Louis XIII et de Richelieu en particulier fut de louvoiements et de concessions à la suite de rapports et de recommandations des autorités locales, mais surtout parce que les armées occupées aux frontières n'étaient pas disponibles pour mater comme il se doit les révoltes.

D'où la nécessité de pactiser et de revenir parfois sur des condamnations trop sévères. A propos d'un soulèvement à Bayonne en 1641, Richelieu écrivait « *je ne doute pas que les habitants soient coupables et méritent châtement, mais le temps ne permet pas d'y penser* ».

Et nous pensons que la réduction des condamnations des Abjacois peut tout à fait se rattacher à cette politique générale.

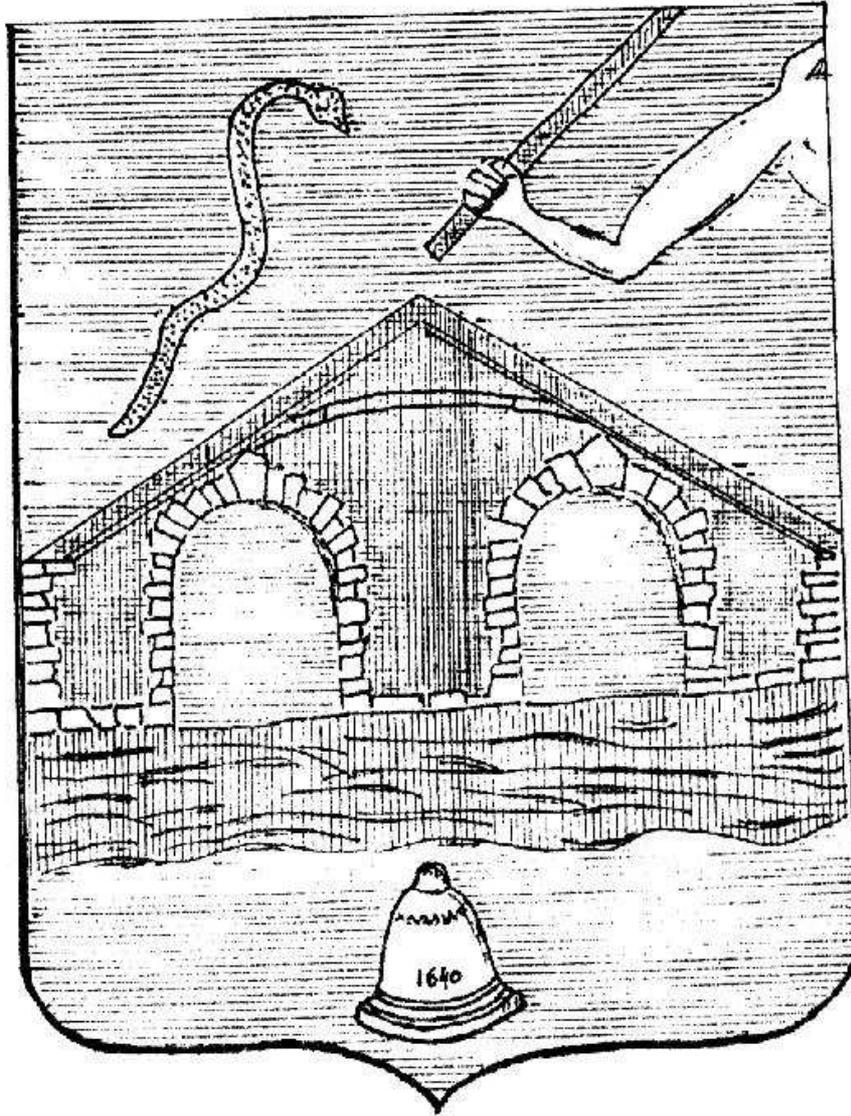
6) Enfin, pour en terminer avec ces généralités, comment expliquer la défaite de si puissants mouvements populaires qui se déroulaient pourtant dans des circonstances si défavorables pour le pouvoir ?

Sans doute dans le fait que, comme nous l'avons vu, ces luttes manquaient d'organisation et de programme dépassant les contingences locales ou les réclamations immédiates.

Mais aussi dans le manque d'aide extérieure et de chefs ayant une instruction suffisante. Les chefs paysans furent rares et n'avaient que leur courage ; c'est ainsi que les révoltes furent souvent dirigées par des nobles plus ou moins ruinés et qu'ils allaient instinctivement solliciter et parfois même forcer.

L'exemple de La Mothe La Forêt en Périgord et dont on parlera plus loin, montre bien que le mouvement allait ainsi presque infailliblement à son extinction et à sa perte.

Blason d'Abjat.



- Il est d'azur à une rivière couvée de queues surmontée d'un pont à deux arches d'argent maçonné de sable, accompagné à dextre d'une coupeuse d'or contournée affrontant un dextrochère au naturel armé d'un bâton de sable issant du flanc senestre du chef, à la cloche d'argent posée en pointe. 

La bourgeoisie était, elle, bien trop étroitement liée avec le régime pour s'aventurer à prendre la tête d'une révolution paysanne qu'elle ne se sentait pas prête encore à récupérer.

Elle attendait son heure, défendant énergiquement ses villes contre l'invasion paysanne.

Quant aux plébéiens des villes, leur force révolutionnaire spontanée n'était pas encore assez mûre pour prendre en main un mouvement paysan à qui ils pouvaient, tout au plus, ouvrir les portes des cités.

En vérité, ces désordres ne sont que l'aboutissement d'une crise profonde de tout l'ordre monarchique et social dont les campagnes et les paysans subissent encore une fois, plus que tout autre, les conséquences, livrés qu'ils sont aux excès de la soldatesque et des agents du fisc.

IV – Les soulèvements en Périgord :

Une première révolte des Croquants eut lieu en 1595, provoquée par la cherté des grains, l'augmentation des impôts, les levées de la milice et le passage des gens de guerre.

Georges Rocal dit que les paysans étaient des 'Croquants' parce que les seigneurs les 'croquaient' – mais les révoltés refusaient cette appellation péjorative employée pour 'les ravalier au rang de rustres et de basse extraction'.

Ils s'identifiaient déjà au « *Tiers Estat du Périgord estant hors des villes et des forts* ».

On trouve, au plus près de nous, trace d'une échauffourée à Champagnac-de-Bélaïr et d'une autre à Négrondes.

Mais la rébellion intéressa surtout l'Est et le Sud-Est du Périgord ; le sénéchal de Bourdeilles écrasa et dispersa la troupe des croquants à Saint-Crépin-d'Auberoche en août 1595 et à Condat-sur-Vézère en septembre. (Voir E. Le Roy – Le Pays d'Auberoche, Jacquou le croquant).

Les paysans furent trahis par leurs chefs et Jean Tarde écrit « *Ils se refroidirent, se divisèrent, se ruinèrent et s'en retournèrent en labourage* ».

Le Périgord retrouva son calme et même une certaine prospérité grâce aux mesures prises par Henri IV.

Mais après son assassinat, avec la nouvelle politique d'imposition et de répression menée par Marie de Médicis, puis par Louis XIII et Richelieu « *La mémoire collective transmise a gardé un souvenir assez précis de la première insurrection pour conseiller ceux qui ont survécu et les descendants des disparus* » (Mme Higounet Nadal).

Déjà en 1624, un noble ruiné Donat et un nommé Barrau prirent la tête d'une insurrection dans la région de Cahors. Mais presque tous les seigneurs accoururent au premier appel du gouverneur de la province, le maréchal de Thémynes qui, aidé du vicomte d'Arpajon attaqua 'cette fourmilière de réformateurs' et en massacra le plus grand nombre.

Donat fut décapité à Figeac et Barrau pendu à Gramat.

Dès le début de 1635, les paysans du Périgord se mirent de nouveau à s'agiter.

En 1636, 60 000 hommes environ prirent les armes en criant 'Vive le Roy sans la taille' et le biographe du duc d'Epéron écrit : « *On vit tout d'un coup une des plus effroyables révoltes qui aient jamais paru dans l'Estat* ».

Le château de Saint-Astier fut saccagé.

Des bandes de paysans parcouraient le pays, massacrant par exemple aux portes d'Angoulême un pauvre chirurgien pris pour un gabeleur.

A Saint-Savinien, 12 représentants du fisc furent égorgés. L'un d'eux fut même découpé vivant et les morceaux de son corps cloués sur les portes des habitations. (exaspération – fureur – haine – folie du désespoir).

Les insurgés marchèrent même sur Angoulême dont la garde bourgeoise, s'opposant aux plébéiens, fit fermer les portes.

Richelieu, averti, envoya une armée de 4 régiments et 9 escadrons de cavalerie en Angoumois, Poitou, Limousin.

En 1637, un mouvement 'Communes soulevées du Périgord' naquit encore du refus de payer de nouveaux impôts, en particulier une levée extraordinaire de blé pour le ravitaillement des troupes chargées de la défense de Bayonne.

Ce mouvement partit des paroisses du Barrage, au Sud de Périgueux, dans la forêt de Vergt, base de départ et refuge pour les habitants, milieu hostile pour ceux qui s'y aventurèrent.

Forte de 5000 hommes, une armée paysanne investit Périgueux le 1^{er} mai 1637, sans succès, mais ils furent 8000 sous la conduite d'un gentilhomme de noblesse ancienne : La Mothe La Forêt et emportèrent Bergerac le 11 mai.

Mais le duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne, envoya le duc de La Valette qui défit les Croquants à la Sauvetat, au Sud de Bergerac.

La Mothe La Forêt obtint une reddition honorable pour lui mais en trahissant les milliers de révoltés qui l'avaient pris pour chef. (exemple précis de la précarité du mouvement).

Le paysan Greletty rassembla les rescapés et se réfugia dans les bois du Paréage où il mènera pendant 3 ans une guerre de partisans, pillant les marchands sur la route de Périgueux à Bergerac, razziant les villes et les bourgs.

Il gagna plusieurs combats, rejetant, avec une bande de 200 hommes, l'attaque de 3 régiments du comte de Grignols et prenant même d'assaut le château fortifié de Rossignol.

En 1639, Henri de Bourdeille, gouverneur du Périgord battit 2 fois la forêt de Vergt, appuyé par la cavalerie du comte de Grignols, sans succès.

En mai 1640, donc au moment de l'affaire d'Abjat, Greletty repoussa tout à tour les troupes levées par les bourgeois périgourdins et les troupes royales ; le régiment de Ventadour perdit beaucoup d'officiers et 300 soldats.

Finalement, le marquis de Sourdis, lieutenant du gouverneur de Guyenne, vint avec les régiments de Tonneins et du comte de Grignols (toujours lui), fit couper la forêt et finit par avoir raison de la révolte.

Des négociations menées en même temps par le maréchal de La Force finirent par faire obtenir de Greletty, en même temps que sa soumission, des lettres d'abolition et de grâce royale, ainsi qu'un brevet de capitaine pour partir combattre les Espagnols avec une centaine de ses fidèles. Bel exemple de récupération par le régime d'un des plus remarquables meneurs de la révolte paysanne, car sa lutte, et malgré ses victoires, n'avait pas d'issue.

Enfin, pour revenir à Abjat, nous devons faire état d'une relation imprimée à Angoulême et citée par M. de Laugardière : « *Monsieur de Foleville, sous les ordres du duc d'Épernon, avait établi son quartier général à Nontron car ce pays était tombé dans une si grande consternation qu'il s'allait jeter dans une révolte générale, si le zèle et la fidélité des plus considérables gentilshommes de la province et les villes de Nontron et de Thiviers ne les eust engagés à prier Monsieur de Foleville d'y entrer pour secourir leurs bonnes intentions.* » Donc :

1) Manifestement, la région de Nontron était en effervescence. A nos yeux, la citation de Thiviers prend un relief tout particulier car François de Vaucocour étant seigneur et gouverneur de Thiviers, avait certainement souhaité l'installation de M de Foleville à Nontron et pourquoi pas obéi à ses ordres, à moins d'avoir pris une initiative personnelle.

2) Le jugement de Nérac déclare les habitants d'Abjat meurtriers, félons et séditieux :

- Meurtriers, d'accord.

- Félons, la félonie étant l'offense d'un vassal envers son suzerain, d'accord aussi dans la mesure où François de Vaucocour aurait eu des droits dans la paroisse d'Abjat. Et nous avons vu que les paysans s'attaquaient aussi aux seigneurs qui représentaient le pouvoir féodal.

- Séditieux, la sédition est la révolte contre l'autorité établie et contre la sûreté de l'Etat. Or nous pensons que si l'opposition armée à l'enlèvement d'une belle peut être considérée comme une révolte contre ce qu'on appelle le 'droit de cuissage', cette opposition donc, ne nous semble pas pouvoir être assimilée à un crime contre la sûreté de l'Etat.

Il y avait sûrement autre chose au fond dont le jugement ne veut pas parler pour ne pas avoir à se justifier car pas très à l'aise, comme d'ailleurs dans presque tous les jugements semblables de l'époque.

3) Enfin, si François de Vaucocour allait en Italie guerroyer contre les Autrichiens et qu'il ait demandé le gîte et le couvert pour ses hommes, ne nous étonnons pas du refus et de la révolte des Abjacois.

En conclusion, il ne faut peut-être pas voir dans l'affaire d'Abjat un épisode direct de la révolte des Croquants, mais il en est très certainement un écho et une séquelle.

La notion de 'mauvais exemple' revient souvent dans les rapports sur les soulèvements envoyés par les intendants et les officiers car les séditions étaient, dans l'esprit du temps, devenues un phénomène habituel.

Un mouvement ne disparaît jamais sans laisser de traces, pendant bien des années, il reste vivant dans l'esprit des masses populaires et oriente leur comportement, à fortiori lorsqu'il s'agit, comme ici, d'un événement contemporain.

D'autre part, nous pensons qu'un événement quel qu'il soit, y compris ce qui, avec le décalage du temps, peut seulement être assimilé à un épiphénomène, ne se produit jamais fortuitement.

Il naît et se déroule dans un cadre, dans une mouvance, succédant et précédant d'autres événements avec lesquels il est lié par une trame pas toujours sensible ni visible à première vue, mais j'allais dire, inévitablement présente dans ce qu'on appelle le sens de l'Histoire.

Décrire seulement l'événement ne présente à notre avis qu'une valeur narrative et statistique, même si très objective.

Je vous accorde que l'interprétation de l'événement devient subjective, selon qu'on a de l'Histoire une conception 'bourgeoise' ou une conception scientifique.

En ce qui nous concerne, nous pensons modestement mais fermement, que le soulèvement d'Abjat s'inscrit réellement dans le cadre des soulèvements populaires du XVIIe siècle, lesquels représentent un tournant décisif dans l'histoire de France.

Il nous semble en effet que cette époque a vu la prise de conscience des masses laborieuses paysannes, de leur exploitation par un système féodal et absolutiste devenu proprement insupportable.

Les règnes de Louis XIV et de Louis XV n'allaient de ce point de vue, que faire empirer les choses, alors que les plébéiens des villes, de plus en plus nombreux, commençaient à s'organiser.

Parallèlement, la bourgeoisie issue du peuple et peu amène vis-à-vis de la noblesse de souche, faisait patiemment sa place en 'quadrillant' littéralement le pays.

La révolution de 1789 n'a donc été que, 150 ans après, l'aboutissement inévitable de cette crise, la bourgeoisie étant alors prête à récupérer le mouvement.

Il est tout à fait significatif que dans les cahiers de doléances, le rétablissement des 'Etats du Périgord' demandé déjà en 1595, fait l'unanimité et figure au premier rang des revendications pour

demander la libération du Périgord de la tutelle de Bordeaux et de Paris, afin qu'il devienne province autonome.

En guise de décentralisation, la Révolution nous a valu 200 ans de jacobinisme, là encore, le résultat obtenu était loin du but recherché.

Pardonnez-moi d'avoir été si long et de n'avoir peut-être pas su maintenir l'intérêt jusqu'au bout.

Excusez-moi d'avoir donné tant d'importance aux conséquences et aux causes mais je crois que c'était là l'essentiel.

Je vous remercie de votre patience.

Monsieur Fayemendie
Communication au GRHIN les
2 août et 4 septembre 1984.
Archives du GRHIN n° 110.

N.B. : T. O. = Tradition Orale.

SOURCES

1 - Archives de Périgueux :

- Bulletins de la SHAP n° 14-24-89.
- Périgord généalogies AA 21.
- Chroniques du Périgord et du Limousin 1855 (M Ribault de Laugardière).

2 - Archives de Limoges :

- Registres consulaires Tome III App 68 Abjat.
- I/K59 Châteaux de Vaucocour et des Planeaux.

3 - Archives de Pau : Série E Tome 4

4 - Histoire de Nérac, capitale de l'Albret par Georges Caillaud.

5 - La légende des cloches d'Abjat, Félicie Brouillet.

6 - Monographie de la ville et du canton de Nontron, Ribault de Laugardière.

7 - Autour de l'abbaye de Ligueux Tome II, abbé Farnier.

8 - Histoire du Périgord, Jean Escande, Tome II

9 - Les Croquants du Périgord, Georges Rocal.

10 - Histoire du Périgord, Mme Higounet Nadal.

11 - Les soulèvements populaires en France au XVIIe siècle, Boris Porchnev.

LA FABRICATION DES CANONS DE MARINE DANS LES FORGES DU NONTRONNAIS.

Vous avez déjà entendu plusieurs conférences sur l'industrie du fer dans notre région et en particulier sur 'les forges du Bandiat' qui ont connu à certaines époques une grande activité, représentant alors une part relativement importante de la production totale de fer en France. Je crains un peu de répéter ce qui vous a été dit de manière certainement mieux documentée et plus éloquente par d'autres conférenciers, notamment par M Maudet à propos de Forgeneuve. Mais je tâcherai de vous parler surtout, comme me l'a demandé votre présidente, de la fabrication des canons de Marine et du rôle qu'y a joué le Nontronnais, en me plaçant d'ailleurs plutôt du point de vue du client, la Marine, que du point de vue du fournisseur, les forges.

J'ai essayé de glaner quelques renseignements dans les archives du Service Historique de la Marine ; la plupart se trouvent d'ailleurs aussi dans 'L'Histoire des anciennes fonderies de canons de fer de la Marine' par l'Ingénieur Général Conturié, dont s'était, je crois, servi M Maudet.

La Métallurgie ancienne.

Je pense qu'il est cependant utile de commencer par un très rapide survol de l'histoire ancienne de la métallurgie du fer. Dans mon enfance, on avait l'habitude de diviser la préhistoire en âges successifs : l'âge de la pierre taillée, de la pierre polie, du bronze et enfin du fer. Cette classification très sommaire peut maintenant prêter à sourire, mais il n'en est pas moins vrai que c'est à une époque relativement récente dans l'histoire de l'humanité, il y a un petit nombre de milliers d'années, que l'homme a réussi à utiliser le fer, qui était considéré au début comme un métal éminemment précieux. Il est certain que dans la Gaule antique, la fabrication du fer était répandue bien avant l'arrivée des légions romaines, et en particulier dans la région du Périgord, probablement pour fabriquer des armes ou des instruments agricoles. Cette industrie très rudimentaire a laissé des traces tant dans la toponymie que dans les monticules de scories anciennes que le temps a recouvert de terre végétale.

Les éléments nécessaires à cette métallurgie étaient :

- le minerai de fer
- le fondant
- le combustible
- et le vent, c'est-à-dire l'air nécessaire pour activer la combustion et obtenir une température suffisante.

Le minerai de fer est extrêmement répandu un peu partout, sous des formes très variées, plus ou moins riches, en quantités plus ou moins importantes. Il peut se présenter sous forme d'amas considérables et de filons continus, pouvant se prolonger de la surface jusqu'à de grandes profondeurs : ce sont les véritables mines de fer exploitées soit à ciel ouvert soit par des galeries de mines. Mais il peut aussi se présenter sous forme dispersée dans des cuvettes d'alluvions où il a été entraîné par l'érosion. C'est de cette seconde manière que le minerai de fer se trouve en Périgord et c'est ce qu'on appelle les minières, de petits gisements qu'on exploite en creusant à 2 ou 3 mètres

de profondeur. Il s'en trouve notamment à la limite des terrains granitiques du Limousin et des plateaux calcaires de la Charente et du Périgord, c'est-à-dire dans notre Nontronnais.

Et par chance, ce minerai, constitué essentiellement d'oxyde de fer appelé limonite ou hématite en rognons, nodules ou amas, est exempt de soufre et de phosphore et contient fréquemment un peu d'oxyde de manganèse. Cela donne naturellement, sans traitement spécial, un fer ou une fonte de très bonne qualité, alors que dans d'autres régions, il a fallu attendre que la chimie et la métallurgie aient fait de grands progrès scientifiques pour pouvoir exploiter des minerais phosphoreux et pour comprendre qu'une addition de manganèse améliorerait considérablement la qualité du produit.

Le fondant que l'on doit mélanger au minerai dans le fourneau de la forge est constitué surtout de calcaire, ou pierre à chaux, appelée castine, qu'on trouve facilement un peu partout dans nos régions calcaires ; on y ajoute aussi de l'argile siliceuse appelée 'herbue', dans des proportions empiriques qui constituaient une part du savoir-faire du maître de forge.

Le combustible est constitué par du charbon de bois fourni sans difficulté par les bois de chêne et de châtaignier de la région où travaillaient de nombreux charbonniers.

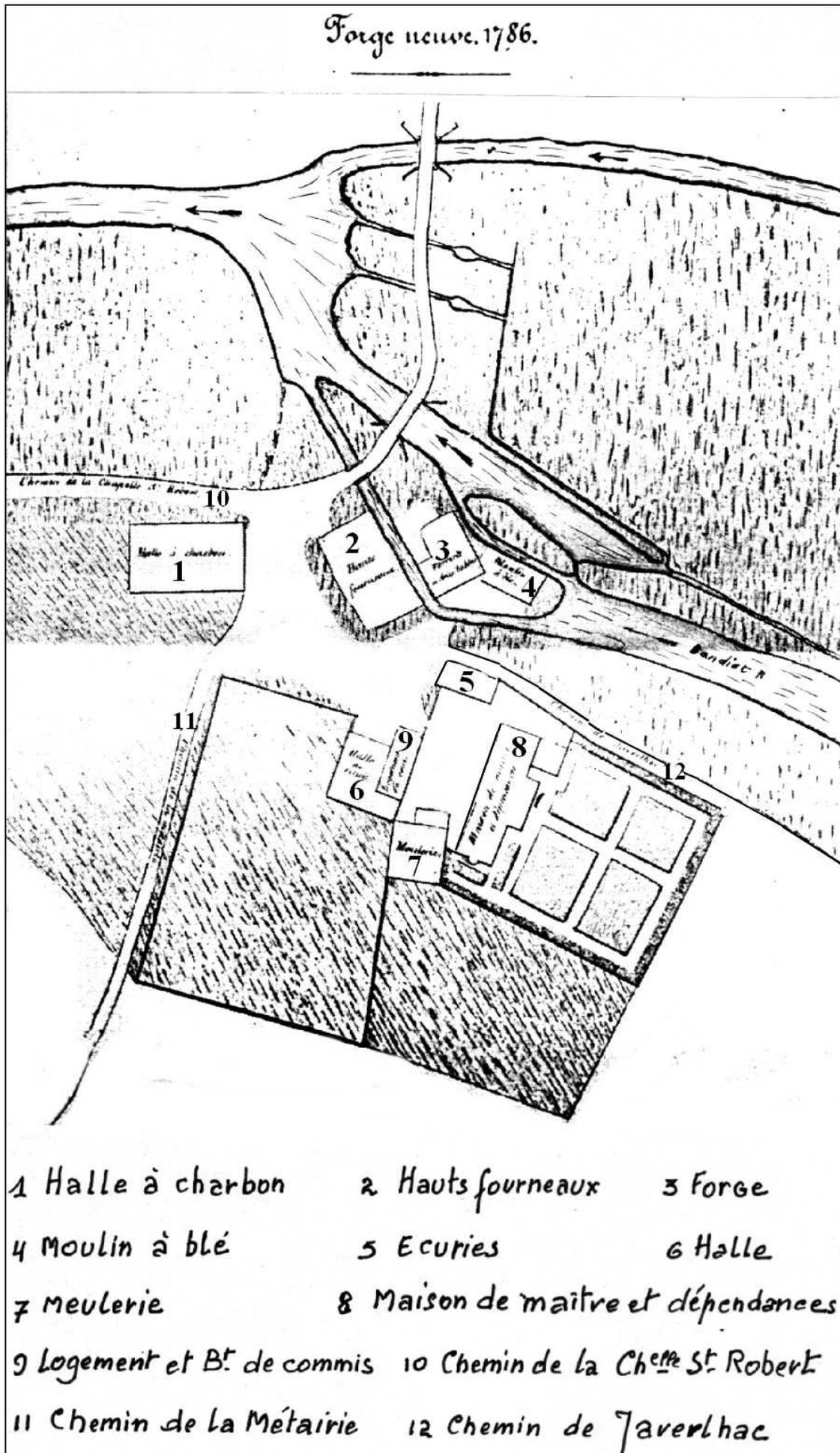
Le 'vent', c'est-à-dire le courant d'air nécessaire pour assurer une bonne combustion a certainement été produit dans les temps anciens par des soufflets de cuir actionnés à la main ; les forges primitives étaient installées sur la minière, entourée des bois produisant le charbon de bois ; lorsque la minière était épuisée, la forge allait s'installer un peu plus loin et elle se trouvait ainsi, soit dans un creux, soit sur une hauteur, là où était le minerai et où l'on en retrouve les traces sous forme de scories. Certains auteurs ont prétendu que la force motrice avait pu être fournie par des moulins à vent, mais je ne crois pas qu'on en ait de preuve certaine.

Il est probable que cette industrie rudimentaire de l'époque gallo-romaine et du Haut-Moyen-Age s'est trouvée entièrement ruinée dans les périodes de troubles, d'invasions et de guerres et il semble que ce soit après la fin de la guerre de Cent Ans, vers le 15^e siècle, que s'est reconstituée une nouvelle industrie métallurgique, à une échelle nettement plus importante, qui s'est concentrée dans les vallées, le long des cours d'eau, pour bénéficier de la force motrice des moulins, ce qui permettait de constituer de véritables petites entreprises, les roues des moulins pouvant faire mouvoir de nombreux appareils : les soufflets pour produire le vent, les machines à concasser le minerai et la castine, les martinets pour forger le fer, voire ensuite les premières machines-outils pour usiner les pièces moulées produites par le haut-fourneau.

Je crois utile d'ouvrir une brève parenthèse de terminologie : toutes ces petites entreprises que l'on appelait des 'forges' avaient en réalité, si l'on utilise la terminologie actuelle, de multiples fonctions ; elles étaient à la fois des hauts-fourneaux, des fonderies et des forges. Des hauts-fourneaux qui transformaient le minerai de fer en fonte, des fonderies qui pouvaient affiner et transformer cette fonte et la coulaient dans des moules pour en faire des gueuses ou des objets divers, des forges qui travaillaient au marteau le fer ou l'acier produit pour en sortir les objets courants livrés à la clientèle.

Le nom de 'forge' leur est resté en général mais lorsque nous allons parler des fabrications de canons pour la Marine, il faudrait plutôt dire 'fonderies', et d'ailleurs c'est le nom de fonderie qui est resté à la seule de ces entreprises encore en fonctions, la fonderie de Ruelle, bien qu'actuellement elle fasse essentiellement de l'usinage et surtout de l'électronique.

Le nombre de ces forges, ou moulins à fer, a progressivement augmenté dans tout le Périgord au cours des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. A la fin de l'Ancien Régime, en 1789, le département de la Dordogne comptait 62 forges en activité dont une douzaine sur les rives du Bandiat, mais il faut dire qu'alors, l'ensemble de la France devait posséder près d'un millier de



fabriques de fer. La sidérurgie était une industrie très répandue et éparpillée dans toutes les régions, mais notre région y avait une place éminente.

Les problèmes qui étaient alors les plus ardues à résoudre étaient surtout le problème de l'énergie et le problème des transports.

Problème de l'énergie car la force de nos moulins était assez limitée et très irrégulière, malgré la présence d'un nombre relativement élevé d'étangs régulateurs. La sécheresse de l'été réduisait considérablement leur puissance, conduisait souvent les forges à arrêter tout travail pendant deux à trois mois, ce qui n'était qu'un demi-malheur car c'était l'époque où la main-d'œuvre, en grande partie saisonnière, était accaparée par les travaux agricoles de l'été. Mais il arrivait aussi que l'hiver, les rivières étant gelées, les moulins devaient également s'arrêter ; les hivers étaient alors beaucoup plus rigoureux que de nos jours.

Problème de transports, à la fois pour le transport des matières premières, minerai, castine, charbon de bois, du lieu de production à l'usine et pour le transport des pièces finies, surtout lorsqu'il s'agissait de grosses pièces telles que les canons de marine. Ces transports exigeaient des corvées considérables en hommes et en moyens de transport ; charrettes et animaux de trait, qui grevaient lourdement le prix de revient et qui provoquaient des rivalités entre maîtres de forges concurrents et parfois de graves mécontentements des paysans.

Enfin, vers la fin du 18^e siècle et au début du 19^e se posait également le problème de l'approvisionnement en charbon de bois, car l'exploitation intensive des forêts conduisait à un déboisement catastrophique de la France.

Tous ces problèmes se trouvèrent résolus au 19^e siècle par l'utilisation du charbon de terre, de la machine à vapeur et des chemins de fer, mais ce fut évidemment la disparition de la sidérurgie du Périgord, malgré l'émouvant appel fait en 1868 à l'Empereur par le Comité des Maîtres de Forges de Périgueux qui se scandalisait d'avoir entendu un ministre émettre l'opinion que la fabrication des fers au charbon de bois avait fait son temps, alors que depuis plusieurs décennies, l'industrie métallurgique anglaise inondait le monde de ses produits à bon marché !

Mais je me proposais de vous parler surtout des canons de Marine, et il est temps de revenir à la Marine en faisant un retour en arrière sur l'histoire générale de la Marine de guerre en France.

La Marine Royale.

C'est vers le 13^e siècle, lorsque le domaine royal atteignit les côtes, qu'on voit apparaître un Amiral de France, Grand Officier de la Couronne, au même titre que le Connétable. Parmi les plus illustres titulaires : Jean de Vienne, Coligny. Les attributions de l'Amiral sont très vastes et diverses, non seulement militaires, commandement à la mer et sur les côtes, mais aussi administratives, commerciales, judiciaires. C'est à lui qu'incombe la construction, l'armement et l'entretien des vaisseaux, la surveillance de la Marine Marchande et des pêches, la justice maritime.

Toutefois, l'Amiral de France n'exerce son autorité que sur les côtes relevant du Parlement de Paris, et il existe à côté de lui 3 autres amirautés indépendantes : Bretagne, Guyenne et Provence. En particulier, l'Amirauté de Bretagne gardera son indépendance jusque vers la fin du 17^e siècle (1669), si bien que la province la plus maritime de France restera longtemps un peu à l'écart des préoccupations de l'Amirauté de France. Comme, par ailleurs, les côtes de la Manche n'offraient pas de site naturel très propice à la concentration de forces navales, c'est essentiellement sur la région comprise entre Loire et Gironde, c'est-à-dire sur les côtes de Saintonge que se portent les soins de l'Amirauté de France. C'est d'abord La Rochelle et Brouage au début du 17^e siècle, puis

Rochefort aux 17^e et 18^e siècles qui sont les grands ports de guerre de la Marine du Ponant pour toute la façade atlantique.

Au début du 17^e siècle, la charge de l'Amiral de France est tenue par un homme énergique, ambitieux et entreprenant, Henri de Montmorency, qui arrive à accumuler sur sa tête les 3 Amirautés de France, de Bretagne et de Guyenne, et veut moderniser la Marine. Cela n'était pas du goût de Richelieu, jaloux de cette initiative, de la forte personnalité et du pouvoir de l'Amiral. Profitant de la conspiration de Chalais où Montmorency est compromis, il le force à démissionner et aussitôt, en 1626, le Cardinal supprime la charge d'Amiral et se fait nommer Grand Maître et Surintendant de la Navigation en reprenant pour lui-même toutes les anciennes attributions de Montmorency et en y ajoutant celles de l'Amiral de Provence et du général des Galères du Levant. Toutefois, c'est plus que jamais, avec le siège de La Rochelle, la région de Saintonge qui l'intéresse particulièrement.

Cette réforme centralisatrice de Richelieu fut cependant de courte durée. Après sa mort, la charge de Grand Maître des mers passa pour quelque temps au marquis de Brézé puis au duc César de Vendôme, fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, qui, à sa mort, laissa sa charge à son fils François, duc de Beaufort. Ces deux princes se jetèrent à corps perdu dans toutes les cabales et les émeutes de la fronde ; le duc de Beaufort est le général en chef de l'émeute parisienne et le peuple de Paris le baptise 'le Roi des Halles'. Pour le rallier à l'autorité royale, Mazarin, qui ne s'intéressait pas plus que lui à la Marine, lui confirme la charge de Grand Maître en lui octroyant les pouvoirs les plus étendus, sans aucune réserve ni contrôle du Roi. L'anarchie la plus complète règne alors dans ce qui reste de la Marine Royale et de la Marine de Commerce française.

La situation va se retourner progressivement à partir de 1661, lorsque Louis XIV prend les rênes du gouvernement et que Colbert ramène à lui, peu à peu, par grignotage, tous les rouages de la Marine, mais c'est seulement en 1669, à la suite de la mort du duc de Beaufort, que la chose sera officiellement consacrée par la suppression de la charge de Grand Maître de la Navigation, Colbert étant investi, comme Contrôleur et Secrétaire d'Etat du département de la Marine, d'une autorité absolue sur la Marine en toutes les provinces du royaume, sans exception, même de la Bretagne comme sur les galères, les Compagnies des Indes, le commerce maritime, les consulats de France dans les pays étrangers. C'est la confirmation, cette fois définitive, de la centralisation voulue par Richelieu, auquel Colbert en reconnaît le mérite. La charge d'Amiral de France est cependant rétablie en même temps, mais elle est purement nominale et honorifique, puisqu'elle est attribuée au comte de Vermandois, fils de Mlle de La Vallière âgé de deux ans, auquel succèdera le comte de Toulouse, fils de Mme de Montespan à l'âge de 5 ans.

Colbert va bien entendu entreprendre des réformes fondamentales dans la Marine qui en avait grand besoin. Réformes dont nous subissons encore les conséquences lointaines, et l'une des réalisations à laquelle il est le plus attaché, fut de construire à Rochefort 'le plus bel arsenal du monde', sous l'autorité de son neveu, Colbert de Terron, intendant général de la marine du Ponant, résidant à Rochefort et ayant autorité de Dunkerque à Bayonne.

La place éminente de Rochefort comme arsenal principal de la Marine et port d'armement de la flotte explique en grande partie pourquoi les forges du Nontronnais et du Bandiat étaient les mieux placées pour servir de fournisseurs des canons de marine. Comme je vous le disais, la question du transport était primordiale ; la distance à faire parcourir aux canons par voie terrestre entre Javerlhac et Angoulême était modeste, puis d'Angoulême à Rochefort, les chalands de la Charente assuraient un transport facile et économique.

Les canons de Marine.

Un mot maintenant sur les canons de marine de l'époque.

L'emploi du canon à bord des navires apparaît à la fin du 14^e siècle ; et depuis le 16^e siècle, il joue le rôle principal dans le combat naval jusqu'au 20^e siècle.

A l'origine, les canons étaient en bronze, aussi bien dans les armées de terre que dans la Marine. C'est vers 1650 et surtout sous l'impulsion de Colbert que furent introduits à bord les canons de fer. En réalité, il s'agissait de canons en fonte de fer ; cependant, à l'époque, la terminologie utilisée distinguait : « les canons de fonte » qui étaient en bronze et les « canons de fer » qui étaient en fonte de fer (ce qui peut entraîner quelques quiproquos).

Ces canons de fer avaient pour la Marine quelques avantages : ils étaient moins sonores, le bruit à l'intérieur des batteries fermées étant infernal ; ils étaient plus lourds, ce qui diminuait le recul des pièces, très gênant dans les batteries resserrées ; ils étaient surtout beaucoup moins chers et pouvaient être fabriqués sans faire appel à des matériaux importés, avantage très apprécié par Colbert. Par contre, ils étaient plus dangereux, car, sous l'effet de défauts de fabrication, de l'usure ou de l'emploi de charges trop fortes, les canons en bronze se déformaient ou se fissaient, alors que les pièces en fonte de fer éclataient en projetant des éclats qui tuaient les servants.

Les anciens règlements du canonier de marine comportaient ce sage avertissement : « le canonier doit se garder d'offenser Dieu plus que nul autre homme de guerre car, lorsqu'il charge sa pièce, il a son plus mortel ennemi devant lui ! » ce risque était d'autant plus grand que la métallurgie du fer était encore très empirique et les défauts de fonderie souvent très graves. Pour s'en prémunir, il était nécessaire de procéder à des essais de recette très poussés de toutes les pièces, au cours desquels les rebuts étaient fréquents. Ces caractéristiques expliquent pourquoi les canons de bronze sont restés en usage dans l'armée de terre bien plus longtemps que dans la Marine.

Ces canons étaient à âme lisse et se chargeaient par la bouche. C'est seulement sous le second Empire que l'artillerie tant terrestre que navale a été entièrement modifiée par l'emploi des pièces en acier, à âme rayée, se chargeant par la culasse. Mais à cette époque, les fonderies de canons de la vallée du Bandiat avaient cessé toute activité depuis longtemps.

La description des canons de fer, leurs calibres, les règles de leurs épreuves et leur distribution sur les vaisseaux, ont été fixés par une ordonnance de Louis XIV de 1689. le calibre était le poids conventionnel, en livres, du boulet que la pièce devait lancer ; les calibres furent d'abord limités à ceux de 36, 18, 12 et 6 ; on y ajouta ensuite le 30 et le 24.

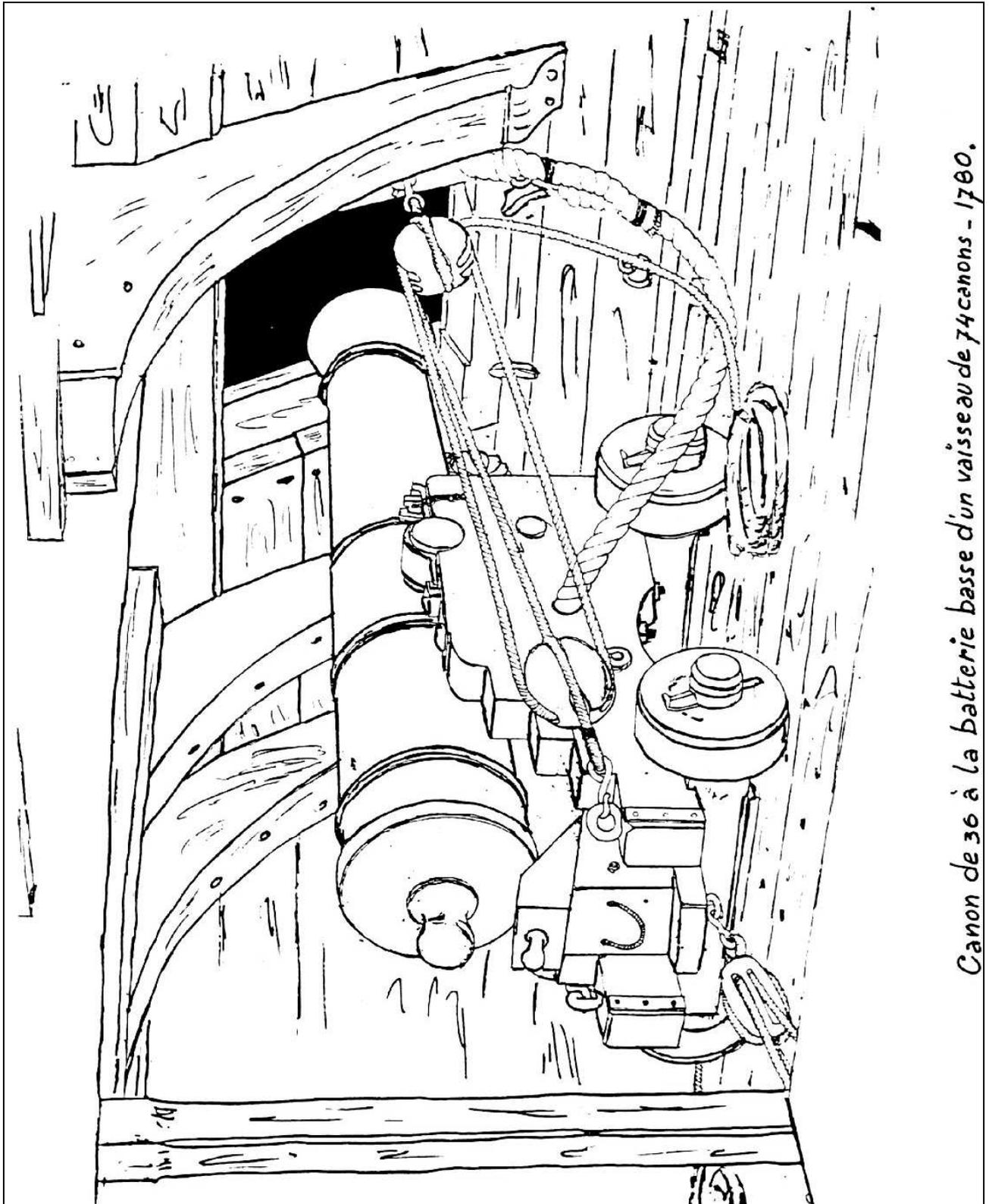
Les règles de construction furent précisées par divers règlements, notamment vers 1750 par Bigot de Morogues (qui fonda en 1752 l'Académie de Marine) puis en 1786 par Gribeauval.

Le nombre des canons armant les vaisseaux était considérable :

- de 100 à 120 et jusqu'à 140 canons de calibres 36 à 12 sur un vaisseau de 1^{er} rang.
- de 60 à 80 canons de calibres moindres sur une frégate.

Ces canons s'usaient rapidement, ou éclataient, ou étaient avariés au combat, ou même étaient jetés à la mer lorsque le sauvetage du navire gravement avarié l'exigeait. Il en fallait un renouvellement constant, d'où l'importance du nombre des commandes de canons.

C'est pourquoi l'approvisionnement des bouches à feu a fait l'objet de soins de tous les gouvernements soucieux de la politique navale du pays. Mais il faut bien dire que les périodes où le gouvernement s'intéressa vraiment à sa politique navale furent en France relativement rares et espacées. Il s'agissait plutôt de sursauts ayant des vues politiques de grande ampleur, à longue échéance car la Marine est une œuvre de longue haleine.



Canon de 36 à la batterie basse d'un vaisseau de 74 canons - 1760.

Pour les siècles qui nous intéressent, il y a eu la période de Richelieu vers 1630, puis celle de Colbert vers 1660, celle des ministres Machault et Choiseul vers 1755, celle de Turgot et Sartine vers 1770 et il faut ensuite attendre la monarchie de Juillet pour retrouver un intérêt pour la Marine militaire ; entre temps la Marine et ses canons étaient bien abandonnés, car dès que l'Etat voulait faire des économies, c'était par le budget de la Marine que l'on commençait.

Cette perpétuelle discontinuité dans la politique maritime de la France a certainement été au cours des 17^e, 18^e et 19^e siècles une des causes principales des échecs de notre pays, alors que nous nous trouvions périodiquement affrontés à l'Angleterre qui, au cours de ces siècles, a maintenu et développé avec une imperturbable continuité la puissance de sa flotte, en temps de paix aussi bien qu'en temps de guerre. A chaque nouveau conflit, la France devait réinventer sa marine de guerre et malgré tous les efforts que pouvaient alors faire en quelques années cette Marine, elle se trouvait dans un état d'infériorité manifeste, tant sur le plan matériel (navires et armement) que sur le plan de l'expérience et de la qualité professionnelle du personnel, marins et officiers, et les désastres de La Hougue ou de Trafalgar suffisaient à annuler toutes les victoires terrestres. Une telle politique ou plutôt absence de politique navale, coûtait d'ailleurs terriblement plus cher aux finances de l'Etat et plus cher en pertes humaines que ne l'aurait fait une politique continue analogue à la politique britannique. Et pour ce qui nous concerne, cette irrégularité des crédits, des commandes et des paiements a constamment constitué un lourd handicap pour les fabricants de canons de marine.

Les fabrications de canons en Périgord.

A la fin du 17^e siècle, les fournisseurs de canons de marine du Périgord se trouvent :

- d'une part dans la région du Nontronnais et de l'Angoumois, sur les rives du Bandiat et de la Tardoire, effectuant leurs livraisons au port de Rochefort par la Charente.
- d'autre part plus à l'Est, vers l'intérieur, sur les affluents de la Dordogne, l'Isle, l'Auvézère, la Vézère, effectuant leurs livraisons à Libourne ou Bordeaux par la Dordogne et parfois jusqu'à Toulon par le Canal du Midi (mais les patrouilles anglaises attendaient fréquemment les convois de canons en Méditerranée pour les couler entre Sète et Marseille). La plus ancienne et la plus importante de ces forges est la forge d'Ans.

De notre côté ce sont surtout : Jommelières, Forgeneuve, La Chapelle, Bonrecueil, Etouars, Lamendeau et en Angoumois Montbron et Rancogne. Vers 1700, c'est la forge de Rancogne qui est la principale. Dans un mémoire de l'époque, on lit :

« Cette forge a été mise en état par M de Logivière, inspecteur d'artillerie des Mars du Ponant. Sa fille, Mlle de Logivière qui joint aux agréments de son sexe la force de l'esprit, le génie supérieur et le courage du nôtre, l'a perfectionnée dans les derniers temps et y a établi 4 fourneaux magnifiques. On y fabrique des canons d'une excellente qualité transportés pendant 5 lieues en charroi jusqu'au Gond, à l'embouchure de la Touvre sur la Charente d'où on les embarque sur des gabarres jusqu'à Rochefort. La situation de la forge de Rancogne, à portée de la forêt de la Braconne dont elle n'est qu'à une lieue de distance, est heureuse pour se fournir des quantités de charbon nécessaires pour son exploitation, ce qui met ceux qui l'exploitent en termes de pouvoir fabriquer promptement un grand nombre de canons de tous calibres, de 24 livres jusqu'à 36 suivant le besoin, lorsque les eaux sont bonnes, mais le cours de la Tardoire qui la fait aller, ayant été arrêté ces deux dernières années par des excessives sécheresses, ont été forcé d'y mettre hors au milieu des plus belles saisons, ce qui a causé des préjudices infinis aux fondages que la demoiselle de Logivière avait entrepris pour fournir au Roy le nombre de 376 pièces de canon dont elle s'était chargée pour le port de Rochefort. »

Pendant la première moitié du 18^e siècle, la forge de Rancogne fut encore le principal fournisseur de canons de fer du port de Rochefort. Mais le métier de fondeurs de canons de marine était plein d'aléas. Sans parler des irrégularités climatiques, le rythme des commandes était encore plus irrégulier et les paiements souvent ajournés très longtemps. Les commandes se faisant en fonction des besoins immédiats, la signature d'un traité arrêta toutes les commandes puisqu'on désarma les navires et même les paiements des livraisons déjà faites étaient parfois oubliés. Il arrivait alors que les maîtres de forges travaillent pour stock en espérant pouvoir revendre à la Marine lorsqu'elle aurait des besoins urgents, mais leur trésorerie ne pouvait généralement pas y suffire.

En 1750, après une assez longue période d'oubli de la Marine, le Gouvernement de Louis XV s'avisa qu'il y a de fortes possibilités que la France soit obligée de soutenir une guerre sur mer contre l'Angleterre. Ce sera la guerre de 7 ans (1756-1763).

Le Ministre de la Marine, Rouillé, fait alors dresser l'état général des canons nécessaires à l'armement des vaisseaux de la Flotte. Il trouve qu'il en faudrait 2240 à Toulon et 5260 pour le Ponant, plus de 570 pour les colonies, soit au total 8070 et il n'y en a que 3400 disponibles. Il en manque donc 4670, dont 3000 en première urgence, qu'il faudrait pouvoir se procurer dans un délai que le Ministre fixe à quatre ans.

Le sieur Reix des Fosses, qui a succédé à Mlle de Logivière à Rancogne pourra en fournir 1150 ; il en reste donc 1850 à trouver.

C'est alors qu'intervient le marquis de Montalembert dont M Maudet vous a déjà longuement parlé. Je ne voudrais pas vous redire les mêmes choses que lui, mais il n'est pas possible de parler des canons de marine dans le Nontronnais, sans s'étendre quelque peu sur l'action de Montalembert. Je vous le présenterai sous un jour peut-être un peu différent de celui que vous a raconté M Maudet. A la lecture des textes qui relatent ses activités, on ne peut s'empêcher de penser que Montalembert était un homme sans doute fort intelligent, mais aussi dépourvu de tout scrupule et fort habile à se servir des hautes protections qu'il avait à la Cour et dans les Ministères. Il était tout particulièrement lié avec le ministre Rouillé et savait certainement se ménager des amitiés, ou des complicités, dans ce que nous appellerions les rouages de l'Administration de la Marine.

Il y avait donc 1850 pièces de canon de divers calibres, du 20 au 36, à attribuer. Le Ministre décide d'en répartir la fabrication comme suit :

- 450 à MM Bertin et de Seconzac à la forge d'Ans,
- 400 à M de Roffignac (de la Chapelle)
- 200 au comte de Brassac
- 800 au marquis de Montalembert.

Mais après quelques pourparlers supplémentaires et peut-être quelques complaisances, Montalembert obtient du Ministre la cession des marchés Roffignac et Brassac. C'est donc 1400 pièces qu'il s'engage, en novembre 1750, à livrer dans un délai de 4 ans, dont la moitié au moins avant le 1^{er} janvier 1753, mais il ne dispose alors que de la forge de Forgeneuve à Javerlhac. Pour tenir ses engagements, il commence par prendre à ferme les forges de Montizon, Jommelières, Bonrecueil et La Chapelle, et les fait aménager pour y produire des canons, alors que jusqu'alors on n'en faisait pas. Mais, même avec cet ensemble de forges, il était encore loin du compte. Sa grande idée est de faire construire une nouvelle et très grande forge à gros canons à Ruelle. Il faut reconnaître que, pour l'époque, c'était une idée géniale, et c'est d'ailleurs le seul résultat de toute l'œuvre de Montalembert qui soit resté jusqu'à nous.

Le site de Ruelle avait en effet des avantages considérables par rapport à toutes les autres forges du Périgord et de l'Angoumois.

Tout d'abord la Touvre constituait une source d'énergie idéale car elle ne connaissait ni sécheresse d'été ni gel d'hiver et son débit régulier et important permettait de fournir une puissance de 270 CV qui était considérable avant l'invention des machines à vapeur ; et qui suffisait encore en 1870 pour faire mouvoir tous les engins de la Fonderie Nationale occupant alors 400 personnes.

En outre, les canons pouvaient être transportés à Rochefort par voie d'eau sans aucun transport terrestre.

En ce qui concernait l'approvisionnement en charbon de bois, Montalembert comptait sur la forêt de la Braconne ; il s'y trouverait bien en concurrence avec le sieur Reix des Fosses, de Rancogne, mais il espérait trouver les moyens, plus ou moins loyaux, pour éliminer cette concurrence.

Le seul inconvénient qu'avait la forge de Ruelle en 1750, c'est qu'elle n'existait encore que dans les projets de Montalembert et il venait d'acheter, moyennant une rente de 365 livres, le moulin à papier de Ruelle pour y construire sa forge.

Le corps de ville d'Angoulême avait bien émis un avis défavorable à cette construction, mais une injonction du ministre l'avait rapidement fait changer d'avis.

Montalembert avait certainement dû expliquer avec beaucoup de talent et de conviction l'intérêt majeur que présentait pour la Marine la construction de cette nouvelle fonderie, et démontré la qualité exceptionnelle qu'auraient les canons qui en sortiraient car le marché qu'il avait conclu présentait des particularités très avantageuses pour l'époque :

1) Le prix de base était fixé à 30 livres le quintal, alors que tous les autres marchés antérieurs ou postérieurs, comportaient des prix variant de 17 à 25 livres le quintal.

2) Alors que tous les autres fournisseurs de canons connaissaient les pires difficultés pour se faire payer après livraison, Montalembert avait obtenu qu'il lui soit accordé des paiements réguliers d'avances, à valoir sur ses futures livraisons. Peut-être avait-il invoqué, à juste titre d'ailleurs, les importants investissements qu'il devait faire pour construire et aménager la nouvelle usine de Ruelle.

Toujours est-il que fin 1751, il avait perçu 458 000 livres d'avances alors qu'il n'avait encore livré que 117 canons (dont 100 seulement recettes) provenant en grande majorité de la forge de Jommelières, d'une valeur de 69 000 livres. Comme il fallait s'y attendre, il est en litige avec Reix des Fosses dont il cherche à débaucher les ouvriers et dont il prend les coupes à la Braconne. L'Intendant du Périgord, M de Tourny, donne tort à Montalembert, mais il est désavoué par le Ministre. Un peu plus tard, Montalembert se plaint que l'Intendant ne met pas à sa disposition les moyens de charroi nécessaires ; il lui est répondu que les autres maîtres de forge n'ont pas de difficultés à trouver les bouviers parce qu'ils les paient convenablement.

Pendant le 1^{er} semestre 1752, il ne présente que 36 canons dont 23 sont rebutés car, dit le procès verbal, « les chambres dans l'âme sont remplies de terre cuite et de limaille qui masquent les défauts. » Montalembert se plaint de ces rebuts et des instructions sont envoyées par le Ministre au capitaine d'artillerie du port de Rochefort pour qu'il évite de prononcer de tels rebuts.

En 1753, plus de la moitié des canons présentés sont encore rebutés.

En mars 1754, on constate que tous les canons livrés ont l'axe de travers, mais le capitaine qui a prononcé le rebut est blâmé par le Ministre qui envoie Bigot de Morogues à Rochefort afin de vérifier, et celui-ci est bien obligé de confirmer le rebut.

Cependant, le 31 juillet 1754, le portefeuille de la Marine passe de Rouillé à Machault. Celui-ci demande une enquête à l'intendant Le Normand. L'enquête montre qu'en octobre 1754, Montalembert est redevable de 1 136 000 livres au Roy.

Aucun fondage n'a encore eu lieu à Ruelle à fin 1754. Toutes les livraisons de Montalembert sont donc venues des forges du Bandiat, essentiellement Jommelières, Forgeneuve et La Chapelle. Mais le nombre de canons livrés et acceptés est très inférieur à celui qui était prévu, moins de la moitié. Machault écrit à Montalembert : « *On vous a accordé plus de secours de toutes sortes qu'à aucun autre et vous n'avez jamais rempli vos engagements.* »

En fait, le programme de 1750 est entièrement compromis et l'on se trouve à la veille de la guerre de 7 ans. Montalembert doit alors au Roy la somme de 1 909 000 livres. On décide de ne plus rien lui payer et de mettre l'ensemble des ses forges en régie sous l'autorité de l'ingénieur suisse Maritz, nommé inspecteur général de la fabrication des canons de marine.

Le 1^{er} février 1757, Machault qui était en butte à la rancune de la Pompadour, est remplacé par d'autres ministres falots qui, faute d'argent, résilient tous les marchés déjà conclu avec les forges de Rancogne, de Jommelières et de La Chapelle (on est alors en pleine guerre... !). Il ne reste que les marchés de la régie de Maritz, dans les forges appartenant à Montalembert, c'est-à-dire Forgeneuve et Ruelle, qui produit maintenant normalement.

On propose alors à Montalembert de vendre ses forges pour payer sa dette ; mais il refuse et veut au contraire poursuivre en justice Maritz qui agit avec grande autorité et a la pleine confiance de ses chefs, de ses collègues et de son personnel et qui veut agrandir les installations de Ruelle ; on interdit à Montalembert de le poursuivre et il se contente de porter le litige devant l'Académie des Sciences.

La régie Maritz se poursuit jusqu'en 1760, en ayant livré au total 2388 canons dont la plupart sont coulés pleins dans des forges diverses, puis forés et alésés à Ruelle.

En 1762, sous le ministère Choiseul, le Roy décide de prendre possession des fonderies de Montalembert à Forgeneuve et à Ruelle et il les donne en exploitation à Loulaigne et à Baynard. Ce dernier, notamment, s'engage à fournir 10 000 quintaux de pièces de canon par an, à raison de 15 livres le quintal. Ils jouissent de tous les privilèges attribués aux manufactures royales. C'est donc une quasi-nationalisation.

Mais il s'en suit un très long procès pour fixer 'l'indemnité de nationalisation'. Après un certain nombre de rebondissements cocasses : vente des forges au comte d'Artois qui les revend au Roy son frère, reprise du procès sous la Convention et le Directoire où Montalembert se présente comme victime de l'absolutisme royal, la fille de Montalembert n'est définitivement déboutée de ce procès qu'en 1817, par arrêt de la cour de Paris.

Mais M Maudet vous en a déjà parlé.

Cependant, en 1776, le Roy Louis XVI est devenu définitivement propriétaire de Ruelle et Forgeneuve qui, en 1782, sont érigées officiellement en 'fonderies et manufactures royales'.

A cette époque, la Marine Royale s'était reconstituée et avait repris une importance de premier plan qui permit à la France de soutenir victorieusement les Insurgents américains dans leur guerre d'Indépendance. On continua à fabriquer alors, entre 1782 et 1788, un grand nombre de canons à Ruelle pour les gros calibres et à Forgeneuve pour les plus petits, le prix étant de 16 ou 17 livres le quintal. La qualité des fabrications est bien meilleure : sur 315 éprouvés en 1788, il n'y a que 21 rebuts.

Il faut dire que, pendant toute cette période, de grands progrès avaient été faits dans la technique de construction des canons, d'abord sous l'impulsion de Maritz, puis du vicomte Bigot de

Morogues qui lui succéda dans la charge d'Inspecteur Général de l'Artillerie de Marine. Ces progrès avaient porté :

1) Sur la fabrication proprement dite : à l'origine les pièces étaient moulées creuses entre un moule en sable extérieur et un noyau central également en sable, qu'il était difficile de maintenir en place et qui s'effritait fréquemment. Sur l'avis de Maritz, les canons furent ensuite coulés pleins et leur âme forée mécaniquement et alésée par une sorte de tour de son invention.

L'usinage de tous les détails fit aussi de grands progrès, surtout à Ruelle.

2) Sur la métallurgie du fer et de la fonte qui commençait à être étudiée scientifiquement ; ce sont les débuts de la chimie et, au siècle des Lumières, tout le monde veut découvrir les secrets de la nature en remplaçant les procédés empiriques par des études systématiques. C'est en particulier Bigot de Morogues qui s'y emploie, en utilisant les conseils de Buffon, très fier de sa forge de Montbard, qui écrit de belles théories de métallurgie, d'ailleurs assez contestables.

Il est en particulier établi que l'affinage de la fonte par plusieurs fusions successives, avec certaines additions et mélanges intermédiaires permet d'obtenir un produit plus homogène et de meilleure qualité.

C'est pourquoi il est décidé de ne plus fabriquer à Ruelle que des canons en fonte de deuxième fusion.

La Révolution entraîne évidemment beaucoup de troubles et de perturbations dans les commandes et les fabrications d'armements. Malgré les efforts remarquables de Lazare Carnot, dont M Maudet vous a savamment parlé, les gouvernements successifs de la République et de l'Empire n'ont pas de véritable politique de la Marine.

Les fonderies nationales de Ruelles et de Forgeneuve continuent à fabriquer quelques canons de marine aux prix de 21 ou 22 francs le quintal, mais les livraisons de Forgeneuve s'arrêtent définitivement en l'an X.

Par ailleurs, en l'an VI, on a décidé que toutes les autres fonderies de la région du Nontronnais : Etouars, Jommelières, Bonrecueil, La Chapelle ne devront plus couler de canons mais seulement des gueuses de fonte destinées à Ruelle pour la deuxième fusion et jusqu'en 1845, certains de ces hauts fourneaux continueront à alimenter en fonte la fonderie de Ruelle qui, seule, subsistera comme fonderie de canons, éternisant ainsi l'œuvre de Montalembert.

Monsieur Pierre Blanc
Président de l'Académie de Marine
Communication au GRHIN
Le 4 août 1983
Archives du GRHIN n° 99.

« LE PAIN NOIR. »

(NONTRON, 7 AVRIL 1817)

Pour mieux suivre l'incident dont il va être question, il est bon de le situer dans son contexte. A cette époque, le pain apparaissait à la majorité des Français comme la nourriture par excellence ; il tenait une place de premier ordre dans l'alimentation, en milieu rural notamment. La variation des cours du pain, compte-tenu des salaires, avait une importance considérable ; or, les mauvaises récoltes avaient, dans l'économie fermée de cette époque, une incidence immédiate sur ces cours. Elles installaient la pénurie et, corollaire, la spéculation.

Le pain comportait diverses qualités :

- 1) Le pain blanc, fait avec la fleur de froment. Poids : 3 à 5 livres.
- 2) Le pain second, fait avec 'le froment dans toute sa fleur'. Poids : 10 à 15 livres.
- 3) Le pain noir, mélange de froment, de seigle, d'orge. Poids : 10, 15 et 20 livres.
- 4) Enfin, si par imprévu, on était amené à fabriquer un pain de 4^{ème} qualité, en adjoignant quelques espèces de légumes, ou autres matières non citées, le prix en serait fixé par la police, d'après la composition, et les boulangers seraient tenus d'en faire préalablement la déclaration.

S'agissant de la consommation, on estime qu'elle était en moyenne de 1 livre ½ par tête, pouvant aller jusqu'à 2 ou 3 livres pour l'adulte, travailleur de force. En prenant pour exemple la consommation familiale sur la base de 4 personnes, on arrive donc à une estimation minimale de 3 kg journaliers. Le prix du pain second étant aux environs de 0,25 F au kg, on arrive à une dépense quotidienne de 0,75 F pour cette famille.

Mais que gagnait-on à ce moment-là ?

- Un faucheur : 2 F (soit 8 kg de pain)
- Un faneur : 1,25 F
- Un moissonneur-batteur : 1,50 F
- Une moissonneuse-batteuse : 1 F (soit 4 kg)
- Un manoeuvre sur route : 1 F à 1,25 F
- Un tailleur de pierre : 2 F.

Ces quelques chiffres suffisent à souligner combien toute évolution du coût du pain pouvait être ressentie par une population besogneuse (la très large majorité) dans une période où les revenus et les salaires étaient stables.

Or, dans le domaine agricole, tout ne va pas pour le mieux. Les récoltes de 1815 ont été déficitaires. Le 23 août 1815, Maine de Biran écrivait :

« Pour comble de malheur, je vois que notre récolte en blé et en vin sera nulle : Notre plaie est encore plus profonde qu'on ne peut l'imaginer. L'été de 1816 a été froid et pluvieux : mauvais blé, mauvais rendement ; le septier de farine qui, dans les années moyennes, donne 120 livres de

pain second, ne peut donner que 110 livres. » Les boulangers réclament une augmentation du prix du pain.

Dans le même temps, beaucoup de petits propriétaires ruinés ont dû se séparer du peu de bien qui leur restait et prendre le bissac. Au mois d'octobre 1816, on se préoccupe en Dordogne des progrès de la mendicité et le préfet demande de trouver des moyens propres à y mettre un frein. On dresse un état concernant les individus de tous âges, de tous sexes et ayant besoin de secours pour subsister. Le nombre en est tel, que, pour le limiter, on décide de ne reconnaître que ceux qui déjà sont connus comme tels, en se réservant, s'il s'en présentait d'autres, de juger de la légitimité de leur déclaration. On recense de la sorte 40 personnes, la plupart invalides, avec parmi ceux-ci 6 infirmes. On trouve dans la liste 13 enfants :

- 2 petits enfants de Pierre Espagnol (2 et 3 ans)
- 2 enfants de la Vve Roumy (4 et 5 ans)
- 2 enfants de Bayle, ramoneur (4 et 5 ans)
- 2 enfants de F... (5 et 6 ans)
- 2 enfants de Marmiton à la Maladrerie (5 et 6 ans)
- 2 enfants de Martin Tourneur (3 et 4 ans)
- La fille de feu Quinsenat (6 ans)

On trouve aussi dans cette liste :

Une personne de 30 ans ; 4 personnes de 50 et 60 ans ; 2 personnes de 66 à 67 ans ; 5 personnes de 70 à 75 ans ; 3 de 80 ans et plus. Un seul mendiant a été reconnu valide ; il s'agit d'un couvreur non employé, qui sera tenu, quand le temps le permettra, de se livrer, soit aux travaux publics, soit aux travaux des particuliers, moyennant salaire voulu ou convenu et que, pendant les jours qu'il serait employé, il ne recevrait point de secours.

Le secours, c'est le pain que chaque personne recevra quotidiennement et dont la valeur ne pourra excéder 0,30 F. Une liste est ouverte, sur laquelle s'inscrivent 115 donateurs, ce qui permettra de réunir 86,15 F par semaine. La liste donne un échantillon des catégories professionnelles de Nontron. S'y trouvent boulangers, aubergistes, épicier, meunier, cordonnier, menuisier, tailleur, tanneur, sellier, teinturier, taillandier, serrurier, instituteurs, receveur des droits réunis, percepteur, entreposeur de tabac, maître de poste, greffier, notaires, chirurgiens, médecins, pharmaciens, avocats. Les cotisations s'échelonnent de 10 centimes à 3 francs pour le sous-préfet, le juge de paix, l'entreposeur de tabac, le curé, en passant par 35 centimes pour M Lamberterie, chevalier de St Louis, 50 c pour les 2 chirurgiens, les médecins, le pharmacien et 1,50 F pour le lieutenant de gendarmerie.

Toutefois, les possibles augmentations du pain inquiètent la municipalité qui, en décembre 1816, cherche les moyens de combiner le grain avec les pommes de terre, de manière à produire un pain de valeur nutritive convenable et de prix moins élevé. Une partie de la somme provenant des dons volontaires sera donc employée à l'achat de quelques septiers de froment, seigle et pommes de terre. Le prix du pain reviendrait ainsi à 35 centimes au kg. On aura recours, en plus, à un emprunt de 2000 F pour achat de grains et de pommes de terre ; pour cela, on fera appel aux habitants payant 100 F de contributions et plus, à raison, pour chacun, d'une participation de 50 à 100 F.

Dans le même temps, le sous-préfet propose au conseil de créer un atelier pour une fabrication du pain en grand et à moindre frais. Cherchant à ne pas inquiéter l'opinion, il précise toutefois : « *Quels doivent être les motifs d'une pareille entreprise ? Ce ne sont pas de prévenir un manque de grains ; l'abondance qui règne jusqu'à présent et qui a toujours été croissante... détruit jusqu'à l'ombre d'une pareille crainte... Le seul but serait d'obtenir une qualité de pain dont le prix serait au-dessous de la taxe...* » Après une longue et tortueuse discussion, le projet est rejeté ; « *... les faux frais que nécessiterait cet établissement absorberaient une grande partie de la somme résultant de l'emprunt.* » On se contentera d'acheter journallement la quantité de pain nécessaire

pour nourrir les mendiants en chargeant une commission d'éviter les fraudes tant sur la qualité que sur la quantité.

Cependant, les boulangers pressent la municipalité d'augmenter les prix ; ils réclament 57 centimes $\frac{1}{2}$ au kg pour le pain blanc, 47 $\frac{1}{2}$ pour le pain second et 35 centimes pour le pain de seigle et de méteil. Une majoration de 2 centimes $\frac{1}{2}$, justifiée par une hausse successive des cours des céréales pendant plusieurs marchés et acceptée par le maire et le sous-préfet ; ces cours sont parmi les plus élevés qui aient été enregistrés en cette période. D'où l'émotion qu'ils provoquent.

Le 7 avril, vers 10 heures, le maire, M Léonard Marcillaud Bussac, étant chez le juge de paix, est interpellé par des clameurs parties du dehors. Il se présente devant un groupe d'excités et une femme lui montre un morceau de pain de 3^{ème} qualité, mal cuit et mal confectionné, en portant plainte contre le boulanger, lequel boulanger est appelé à la mairie. Deux gendarmes viennent près du maire qui fait une visite chez tous les boulangers. Un pain de mauvaise qualité est saisi. Mais 'la foule mutinée' s'enhardit ; le maire poursuit son inspection au milieu des huées et des insultes continuelles. Au Petit-Puy-de-Bayet, un certain Fargeas jeune, « mêle l'expression et le geste de la menace », disant au maire qu'il désirerait que ce dernier le touchasse ou qu'il le fisse prendre, qu'alors il se chargeait de lui faire sauter la cervelle. M Bussac, ne se sentant pas assez protégé, rentre à l'hôtel de ville sans répondre, fait couper et distribuer le pain saisi aux indigents.

La salle est investie par une foule qui demande à hauts cris que la taxe du pain soit diminuée. C'est alors que M Mazerat prévient le maire qu'il avait pris des dispositions pour faire arrêter deux individus qui se portaient à l'église pour y sonner le tocsin, à savoir Fargeas et Pery, lesquels s'étaient enfermés dans le clocher. A ce moment, pénètre dans la mairie Guérin, dit Bourguignon, voiturier, qui injurie le maire, le traitant notamment de scélérat et de coquin. M Bussac n'échappe aux coups que grâce à certaines personnes présentes, dont le juge de paix. Le maire doit remettre la taxe à sa valeur de la veille, décision annoncée à son de tambour.

Mais dès la première annonce, le nommé Pery, se jetant sur lui (l'appariteur), l'arrête et le force à 'discontinuer'. Regain d'émeute, nouvelle invasion de la mairie. Marmiton de la Maladrerie, porteur d'un bâton, crie : « Il ne s'agit pas de diminuer d'un liard, il faut le réduire à 2 sols ».

Le maire rentre chez lui où le sieur Tourny vient le conjurer de ne plus sortir, qu'il y va de sa vie. On entend alors sonner le tocsin et des cris venant du dehors : « M le sous-préfet vous demande ; nous sommes chargés de vous mener chez lui ». M Bussac ferme sa croisée ; coups redoublés à la porte, menaces de mettre le feu. Bussac fils détache un sabre pour défendre son père, mais Tourny le désarme (le sabre du reste était au fourreau et même enveloppé du ceinturon). Après quelques efforts inutiles, les assaillants se retirent, mais prétextant que Tourny les avait menacés d'un sabre, ils se dirigent vers sa maison 'qui est le théâtre de nouvelles fureurs'. Les émeutiers pillent les provisions de bouche et montent une barrique de la cave avant d'être chassés par le sous-préfet et le juge de paix.

Le conseil est réuni à 16 heures ; le sous-préfet assiste à la réunion. La taxe de la veille sera maintenue pour les étrangers de la commune, elle sera ramenée à 41 centimes pour le pain second pour la classe la moins aisée qui se munira de bons de la mairie, la commune prenant la différence à charge. Joie et reconnaissance bruyamment manifestées par des cris à l'annonce de ces nouvelles dispositions. Terminant la relation de ces événements, le maire déclare : « *Ce matin (soit le 8 avril), j'ai été averti que, pendant la nuit, on avait enlevé le drapeau placé sur la fontaine du Canton, mais toutes mes recherches ont été inutiles pour en reconnaître les auteurs* ».

Mauvaise humeur ou mécontentement justifié de la part des Nontronnais ? les boulangers n'étaient pas tous exempts de reproches ; pour preuves ces procès-verbaux relevés dans les registres de la commune le 16 avril 1817 : « ... *informés que les boulangers employaient pour la confection*

de leur pain 3^{ème} qualité, le son réduit en farine, que le pain de cette nature était, non seulement défectueux, mais désagréable et mal fait... ». On saisit 12 sacs de farine ; mais les boulangers ayant déclaré que lesdits sacs étaient destinés à la nourriture des cochons, les sacs leur seront rendus.

Un règlement du 21 avril a pour but « de prévenir les abus qui se commettent journellement par les boulangers sur la qualité et sur le poids... » Quelques procès-verbaux sont malgré tout rédigés de temps à autre pour « qualité trop médiocre, voire mauvaise de leurs produits et insuffisance de poids ». Les tourtes confisquées sont distribuées aux pauvres. Dans le même temps, la municipalité essaie d'obtenir un meilleur approvisionnement en grains. Ainsi, le 2 novembre, le conseil se propose d'acheter des grains pour l'approvisionnement du Minage où, depuis plusieurs marchés, il ne paraissait presque pas de blé. On se félicite de cette mesure car 8 jours plus tard : « ... la disette qui régnait alors au Minage a été remplacée par l'abondance... Ce grenier fut, samedi dernier, pourvu de toutes les espèces de grains essentiellement nécessaires à la vie ; leur prix subit même une baisse considérable pour porter le contentement et la joie dans tous les cœurs... »

Nous devons présumer que cette abondance ira croissant, l'autorité suprême ayant déjoué la spéculation de ces hommes qui cherchaient à grossir leurs trésors aux dépens des malheureux.

En mars 1818, il faudra encore déjouer les projets de spéculation de certains marchands « qui vendaient au Minage des grains qu'ils avaient mouillés et préparés et qui, pour cacher leur fraude mettaient au haut de leur sac du grain sec... l'obscurité qui existe dans cette enceinte empêchant de s'en apercevoir de suite ». les grains seront déposés, désormais, dans le grenier de la maison commune et on les vérifiera sous 8 jours, pour voir « ...combien ils se retirent à l'air ».

Revenons à l'incident et aux remous qu'il provoque. Le 16 avril, un mandat d'amener est signé contre 13 prévenus. Les faits sont connus dans le département. Voici ce qu'écrivit à ce propos, le 20 avril, Etienne Gédéon, marquis de Sanzillon, chef d'escadron de la gendarmerie royale à Périgueux, au chevalier Caillebot de la Salle, maréchal de camp de Monsieur, frère du roi Louis XVIII.

« Nous avons eu ici un mouvement séditieux à Nontron ; le tocsin a sonné tant bien que mal... le mauvais esprit de cette ville, l'audace qu'on a donnée aux malveillants ont provoqué, sans qu'on puisse savoir comment son insurrection. C'est la plus vile canaille qui se porte insensiblement à des excès sans qu'on puisse remonter juridiquement à la cause première, quoiqu'on la devine bien. C'est ainsi, que dans cette circonstance trois ou quatre imbéciles furieux seront guillotins, tandis que d'autres, plus coupables, assis derrière la Charte d'où ils font mouvoir ces arlequins et ces paillasses... resteront tranquilles spectateurs du rôle de leurs mannequins. Voilà la conséquence des idées libérales poussées trop loin... Notre nouveau préfet a trompé les espérances des malhonnêtes gens... En effet, ce mouvement n'a eu aucune suite. Nontron a tremblé au premier développement des forces. »

Cette même lettre peut expliquer peut-être aussi pourquoi le maire a été particulièrement pris à parti par ses administrés ; « ... le fils du maire de Nontron, écrit Sanzillon, qui a du bien dans l'Angoumois, avait vendu une assez grande quantité de blé à des boulangers de Nontron et il paraissait l'avoir vendu 3 liards plus cher qu'il ne se vendait dans cette petite ville, quoiqu'il le vendît réellement un franc au dessous du cours. » Toutes cette agitation n'aurait donc que des causes politiques ou de sombres inimitiés personnelles ? Point de pénurie ? Point de hausses excessives des taxes ? C'est toujours le même Etienne Gédéon de Sanzillon, ultra notoire, qui nous livre un autre aperçu des choses dans une lettre du 17 juin, toujours au même correspondant : « J'aurais désiré vous apprendre quelque chose et je craignais bien de vous en apprendre que trop, le blé augmentant chaque jour et les inquiétudes sur les subsistances croissant de plus en plus. Heureusement, nous en serons quittes pour l'affaire de Nontron, la récolte qui arrive à grands pas, l'orge que l'on coupe, le seigle qui le sera dans huit jours, un beau temps, les apparences d'une assez belle moisson en tranquillisant l'imagination nous donnent la certitude pour ainsi dire du grand calme ; la Corrèze n'offre pas tout à fait la même sécurité. »

Cependant, le 16 mai a été réuni le tribunal exceptionnel de la cour prévôtale sous la présidence du colonel de Montille. En plus du tribunal exceptionnel, les Assises de la Dordogne débordent d'accusés. Le 13 mai, le procureur du roi à Périgueux prévient le procureur général de Bordeaux « que 50 à 55 individus seront dirigés sur les deux prisons de Périgueux pour comparaître devant les Assises. Il faut désencombrer ces lieux et expédier les condamnés soit au bagne, soit à la maison centrale d'Eysses où ils subiront les fers ou la réclusion ». Pour neuf des prévenus, ce sera la relaxe, les charges contre eux étant insuffisantes. Mais la justice aura la main lourde contre les quatre autres. Marmiton est condamné aux travaux forcés à perpétuité ; Guérin, dit Bourguignon, à dix ans de réclusion, Jean Fargeas à 6 ans et Péry à 5 ans de la même peine. Le 17 mai, ces malheureux sont exposés au carcan « devant une foule immense venue même des communes les plus éloignées de l'arrondissement. » En mars 1819, de Verneilh-Puyraseau appuiera auprès du Garde des Sceaux, une requête du maire de Nontron en réduction de peine pour Guérin et Fargeas, uniques soutiens de famille nombreuse.

Un siècle plus tard, le 6 décembre 1917, à la séance mensuelle de la Société Historique et Archéologique du Périgord, son vice-président, Joseph Durieux, rappelait l'émeute nontronnaise et voilà ce qu'il en retenait plus précisément :

« Une caractéristique de cette échauffourée fut la part qu'y prirent un grand nombre de femmes. Les Nontronnais crièrent beaucoup, dit-on. Il paraît curieux de noter ainsi l'intervention des femmes dans une question alimentaire. Le phénomène s'était présenté déjà pour le rétablissement du culte catholique à Cazoulès et à Saint-Pierre-de-Côle en 1794-95 ; ce sont des manifestations de l'esprit qu'il y a intérêt à enregistrer ».

Références : Registre des délibérations de Nontron (tome II)
 Bulletin de la SHAP (tomes XLV et LXXXV)
 La seconde restauration en Périgord (Georges Rocal)

Mademoiselle Massevy, communication au GRHIN
Le 2 décembre 1982, Archives du GRHIN n° 94.

LÉONARD POMEYROL

DIRECTEUR D'ÉCOLE ET ECRIVAIN OCCITAN.

Léonard Pomeyrol naquit au hameau de Lapeyronnie, commune de Saint-Pardoux-la-Rivière le 31 janvier 1880. Ses parents étaient de modestes cultivateurs amoureux de cette terre périgourdine exploitée de père en fils depuis près de 200 ans. M Jean Pomeyrol, fils de Léonard, qui a bien voulu me recevoir et me confier les documents indispensables à cette communication, a choisi de vivre sa retraite – avec madame – dans la maison ancestrale de Lapeyronnie.

De 1885 à 1891, Léonard fréquente l'école communale, puis l'école primaire supérieure de Nontron (certificat d'études supérieures et brevet élémentaire) de 1891 à 1896, date à laquelle il est admis à l'École Normale de Périgueux d'où il sortira en 1899 (Brevet supérieur). Il commence sa carrière d'enseignant – il n'a pas 20 ans – par des délégations provisoires à Coursac, Bourdeilles et Les Fouilloux près de Jumilhac. Le 1^{er} janvier 1900, il est nommé adjoint à Miallet (certificat d'aptitude pédagogique 1901). Le 1^{er} juin 1902, adjoint à Saint-Pardoux. Le 1^{er} décembre 1909, directeur à Saint-Paul-la-Roche où il exercera jusqu'à la rentrée d'octobre 1913, date de sa nomination comme directeur à Saint-Pardoux. C'est là que sonnera l'heure de la retraite le 1^{er} jour d'octobre 1937.

Entre temps, alors qu'il est adjoint à Miallet, il est titularisé 5^e classe le 1^{er} janvier 1902. il va avoir 22 ans. Et tandis qu'il est en poste à Saint-Pardoux, il va retrouver une amie d'enfance, institutrice à Milhac-de-Nontron, en la personne d'Adélie Lacour, fille d'un chef de brigade de gendarmerie dont les garnisons successives furent Cercles, où naquit Adélie en septembre 1882, Saint-Pardoux-la-Rivière où nos deux écoliers fréquentèrent la même école et enfin Miallet qui vit leur mariage en 1904. Ils sont alors nommés respectivement adjoints à l'école de garçons et à l'école de filles de Saint-Pardoux. C'est là que Léonard Pomeyrol est titularisé 4^e classe le 1^{er} janvier 1907. le 1^{er} décembre 1909, le jeune ménage quitte Saint-Pardoux à destination de Saint-Paul-la-Roche où il restera quatre ans et où Léonard recevra sa titularisation de 3^e classe le 1^{er} janvier 1912. Et le 1^{er} octobre 1913, M et Mme Pomeyrol sont nommés directeurs à Saint-Pardoux. C'est là, pendant 24 ans, dans son pays natal que Léonard Pomeyrol va donner toute la mesure de ses capacités que viendront confirmer promotions et récompenses flatteuses. Le 1^{er} janvier 1917, il est titularisé 2^e classe (au choix). En 1919, lettres de félicitations et mention honorable à la fois au titre des récompenses et de la mutualité. Le 1^{er} janvier 1920, titularisé 1^e classe (au choix). 15 août 1923, médaille de bronze de la mutualité. Officier d'Académie le 10 août 1924. Médaille d'argent de la mutualité le 29 janvier 1927. Officier de l'Instruction publique le 13 juillet 1929. Lettres de félicitations de l'inspecteur général Gilles en 1925, de l'inspecteur général Cazelles en 1931, de l'inspecteur d'Académie M Flottes en 1937. Une note de 19/20 en inspection le 24 février 1935. Léonard Pomeyrol était en outre chevalier du mérite agricole depuis 1905 et commandeur de la ligue d'enseignement et de l'éducation en 1966.

Le ménage Pomeyrol habitait à l'ancienne école de garçons jusqu'au départ à la retraite en 1937.

Voilà rapidement brossée la carrière d'un directeur d'école qui, apparemment n'a rien de très originale comparée à la carrière d'un autre directeur d'école de ce temps-là. Mais Léonard Pomeyrol est un cas à la fois comme instituteur et comme écrivain occitan.

Voyons d'abord l'instituteur, c'est-à-dire le pédagogue, l'instructeur et l'éducateur. Ce que je crois avoir découvert chez lui à travers son théâtre et ses 'viorles' c'est d'abord l'impression que cet homme avait une certaine conscience, ou une conscience certaine – comme on voudra – de sa valeur. Une valeur faite de dons naturels bien sûr, mais acquise par le travail et la volonté. Ses origines terriennes n'y sont point étrangères, car il est important de le situer à cette époque précise où il n'y avait de vrai dans nos campagnes que le travail manuel et le travail des paysans, en particulier. Il le dit lui-même dans « l'Aigo durmento » : « *Piti, si pus tard lous mangleis dous utis, co siro pas de lous fa ginga, mas pus liu à forço de tapuias dessur* ». A ceci s'ajoute la formation disciplinée de l'Ecole Supérieure et celle encore plus stricte de l'Ecole Normale.

Il n'était pas rare, en ce début du XX^e siècle, d'avoir à faire à des maîtres – comme j'en ai moi-même connus à Javerlhac – qui poussaient au plus haut degré la conscience professionnelle. Il me souvient entre autres de ces leçons d'Histoire ou de Géographie qui nous étaient photocopiées le soir, à la veillée par M et Mme Delage. Léonard Pomeyrol avait été 'à la même école' si j'ose dire. Il présentait la grammaire française en tableaux synoptiques égayés par des craies de différentes couleurs. L'Histoire de France, dont on respectait à cette époque la chronologie, il en résumait les chapitres sur du bristol qu'il fixait à mesure tout autour de la classe. Pour les plus doués, il assurait bénévolement les cours du soir, après avoir préalablement consulté les parents d'élèves intéressés ou pas, car pour la plupart, le travail à la maison avait priorité sur l'école. « *E v'autrées sès qui d'enquero, saleis gouiat. E votre trabai – Nanou fu à la cavo. Fouto me tous pelious au diable e oqueupote de las poumpiras. E tu Lirou, trapo la balaio et après, filo à la chaudiero* ». Jacques Prévert, lui, manquait l'école quelques jours durant « *parce qu'il n'avait pas de souliers à se mettre* ». Pour ses contemporains de la campagne, il y avait cette raison là et bien d'autres. (dans les familles nombreuses d'alors, on gardait les aînés pour s'occuper des frères et des travaux des champs).

A lui également, revient l'idée d'aménager un local scolaire en cantine. On trempait bien la soupe aux écoliers à midi, mais leur directeur pensait qu'il y avait mieux à faire. C'est ainsi que la cantine de Saint-Pardoux fut financée par un philanthrope local établi en Argentine et, cela va de soi : argenté. Léonard Pomeyrol était à cheval sur les principes de morale et d'éducation. Des exemples pratiques accompagnaient les leçons sur la manière de se comporter et de se présenter notamment. Tout laisse supposer que le 'régent' de Saint-Pardoux comme on disait alors, ne devait pas être homme à se laisser monter sur les pieds par des gamins de 7 à 17 ans. Par 'esprit de service' il entretenait également avec une station vinicole de Bordeaux une correspondance concernant les prévisions et les traitements des maladies cryptogamiques.

Rien d'étonnant alors à cette lettre du ministre de l'instruction publique en date du 12 novembre 1931. « *M l'inspecteur général Cazelles m'a fait part de l'intelligence et du dévouement avec lesquels vous dirigez votre école, et des heureux résultats des œuvres qui s'exercent autour d'elle, en particulier la cantine, la bibliothèque, les séances cinématographiques. Je suis heureux de vous adresser mes sincères félicitations* ».

Je me dois à présent d'aborder un aspect passionnel de l'homme et de l'instituteur. Je vous rappellerai brièvement que 1880 à 1936 fut une époque fertile en événements sociaux, amorcés dans le monde ouvrier par la parution de « kapital » en 1867-85-94 et suivis dans le même temps de la loi sur les syndicats, la II^e internationale, la confédération générale du travail et après 1900, de l'apparition des lois sociales en France. Le climat est favorable pour l'éclosion, en décembre 1905, de la loi sur la séparation. « Avec les encouragements du 'petit père Combes', d'emblée, l'enseignement primaire s'émancipe du contrôle de l'Eglise grâce à Jules Ferry. Nombreux, les instituteurs deviennent influents. D'origine populaire, ils sont passés par l'enseignement primaire ;

les meilleurs ont pu accéder au primaire supérieur. Avec le brevet élémentaire, ils passent le concours des Ecoles Normales. Là se forme un milieu compétent, intellectuellement sincère, dévoué à la République, radical ou socialiste, les deux parfois et surtout fondamentalement anticlérical. » (Ces dernières lignes sont tirées de 'Périgord Magazine'.)

Il se trouve que dans ces années décisives, Léonard Pomeyrol, frais émoulu de l'école normale, débute dans la carrière. Si M Jean Pomeyrol, lors de ma visite, n'avait de lui-même abordé ce sujet, je me serais tout de même fait une idée sur la philosophie de son père à la lecture de ses textes. Oh ! évidemment dans 'las Viorlas d'Antan et d'Ujan' la religion et ses braves curés de campagne sont une cible facile – nous y reviendrons plus tard – mais il a eu l'intelligence, je dirais le bon goût de n'en point faire étalage dans son théâtre.

Finalement, ce libre penseur apparaît plus laïque qu'anticlérical, si l'on s'en réfère à cette définition de Guy Mollet : « *Etre laïque pour un maître, c'est renoncer à exercer l'influence qu'il a ou pourrait avoir sur de jeunes esprits, c'est respecter l'homme de demain dans l'enfant d'aujourd'hui* ». Cette attitude transparait dans son œuvre théâtrale puisqu'elle était destinée à ses élèves et interprétée par eux. Ce respect impliquait donc une sélection. Il l'a faite et c'est à son honneur. J'ai vu, en parcourant ses manuscrits, des mots barrés, remplacés par d'autres moins évocateurs ou moins triviaux. D'autre part, M Jean Pomeyrol m'a assuré que son père entretenait des relations de bon voisinage avec le clergé. Avec le curé de Saint-Paul-la-Roche, on se fréquentait, sans plus et surtout sans aborder la question religieuse. A Saint-Pardoux, il s'est surtout entendu avec les desservants et n'a jamais refusé le concours d'un enfant de chœur lors d'une cérémonie funèbre.

Et c'est ce même homme qui avant de partir en retraite en 1937 déclina une direction d'école à Périgueux pour rester dans sa chère campagne pardocienne comme il refusera quelques années plus tard de signer une demande de Légion d'Honneur que ses amis influents lui présentaient. « *Je n'ai pas besoin de rappeler, écrit l'Inspecteur d'Académie en juin 1937, avec quels scrupules vous avez refusé une distinction à laquelle de hautes personnalités avaient songé pour vous* ». Sans risque d'erreur, on peut inclure parmi ces personnalités le sénateur Sireyjol avec qui Léonard Pomeyrol était au mieux.

Et voici que le Sénateur Conseiller Général, maire de Saint-Pardoux, a besoin d'un secrétaire de mairie. L'ancien directeur d'école reprend la plume comme pour payer une dette de reconnaissance à l'homme politique qui l'avait régulièrement soutenu dans ses entreprises. « *Après tout, lou secrétari n'ei-t'eu pas qui per fà lous papiers ?* » (La couo de la Padelo). Des papiers, il a dû en faire pendant les années d'occupation, au temps des tickets, avec de surcroît un contingent de réfugiés alsaciens sur les bras. Mais en 1942, Sireyjol est révoqué par le Gouvernement de Vichy. Autant par solidarité à l'égard de son maire, que par conviction, le secrétaire de mairie est parti lui aussi. Il a désormais tous loisirs pour écrire et c'est tant mieux pour notre langue occitane dont Léonard Pomeyrol reste un mainteneur émérite, devenant de surcroît, vice-président du Bournat.

Je vous donne lecture du bulletin d'avril-mai-juin 1970 de ce même Bournat qui, en même temps qu'il annonçait la 53^e Félibrée à Verteillac, faisait part du décès de son vice-président Léonard Pomeyrol, suivi d'une de ses viorles 'Lou Merilhé de Teyjat'.

Voilà comment a voulu partir le 1^{er} avril 1970, sans fleurs, sans couronnes, sans discours, celui dont nous avons essayé d'approcher l'existence. Avant de parcourir une partie seulement de son œuvre et de la juger ensemble, je voudrais rapporter cette réflexion à peine amère de M Jean Pomeyrol : « *le jour des obsèques de mon père, Marcel Fournier m'avait proposé de sceller une plaque commémorative sur la maison natale à Lapeyronnie. Dix ans ont passé... et depuis Marcel Fournier est mort... points de suspension.* »



L'écrivain occitan.

Quant au fond, on peut considérer l'œuvre de Léonard Pomeyrol sous trois aspects. Dès l'après-guerre, il avait projeté de faire jouer ses élèves dans des séances récréatives, 2 fois l'an, à Noël et avant les vacances d'été, au profit de la caisse des écoles. Peut-être existait-il déjà une amicale... (J'emprunte là quelques lignes à M Thibaud) : sur son initiative on construisit une Salle des Fêtes qui fut inaugurée en juillet 1926. les enfants y présentèrent un programme de saynètes, de monologues etc. ... du répertoire classique et des petites scènes musicales transposées et mises au point par Pomeyrol. Par la suite il composa de petites féeries sur des airs connus mais transposés, car il était musicien dans l'âme. Il jouait de la flûte, du saxo, de la mandoline. Pendant 2 ans il avait dirigé la fanfare de Miallet.

Deuxième aspect. A partir de 1932 – toujours en activité, il composa lui-même des pièces en dialecte ne comportant qu'un ou deux actes qui eurent un très gros succès auprès de la population de Saint-Pardoux. Comme il l'indique lui-même en exergue, ces comédies et saynètes sont « *des tableaux réalistes de la vie rurale en Périgord* ». la plupart se terminent par une chanson comme dans 'La Piqueto de Marsau' dont l'air est la copie de 'Bon voyage M Dumolet' ou le plus souvent

de sa composition, dans presque toutes ses pièces, à la fin desquelles il indique : ‘Caurtino’ puis ‘La vai se tourna drubiper lous chants de la fi’.

Cette œuvre théâtrale est restée pratiquement à l’état de manuscrit et se trouve à La Peyronnie. Les principales pièces ont été dactylographiées et diffusées par les soins de la Fédération des Œuvres Laïques. En voici les titres :

Comédies et saynètes :

Lou Cruvèu que parlo	2 actes
Lou marchat de l’ase	3
Lou boun numero	2
La Couo de la padélo	2
L’acident de la Catissou	2
Un fio de palho	2
La Piquéto de Marsau	1
Sarram la centuro	1
La Chaucho-Vielho	1
Lou vedeu de Piarou	1
Trinco sens beure	2
Paraulo d’ounour	2
L’aïgo durmento	1
Rousèto	1
Paubro Julie	1

Les aventures de Ricou :

Ricou vai a l’eicolo	2
Ricou ei malaude	1
Ricou a doù malur	1
L’acident de Ricou	2
Ricou faï dou coumerce	1
Un dijiou de Ricou	1
Ricou, Lirou et Coumpagno	1

Viorlas d’antan – Viorlas d’ujan (vers et prose)

Les plus jouées étant ‘La Piquéto de Marsau’ avec ‘Lou Cruveù que parlo’. Un crible ou tamis qui parle, même le Serbe, puisqu’à l’occasion d’un échange culturel, la pièce fut traduite et présentée avec succès en Serbie. De celles que j’ai lues, ce sont les deux que je préfère. Les autres sont d’un intérêt moindre car elles comportent parfois quelques longueurs.

Les thèmes qui reviennent le plus souvent dénotent une réelle solidarité tantôt féminine, tantôt masculine. Pomeyrol trouve que les hommes sont enclins à la paresse et à l’intempérance (dans les viorles il leur en trouve un autre). Les femmes sont d’après lui, bavardes et dominatrices (celles de Saint-Pardoux évidemment). Un certain J.B. Poquelin y avait pensé en faisant dire à ses femmes savantes... « *que de l’homme on se gausse, quand sa femme chez-lui porte le haut-de-chausse* ». Dans leur dialecte, les laboureurs de notre pays – moins poétiquement, il est vrai – exprimaient la même idée par ‘las vachas batent lous bios’.

Cette ‘gynocratie’, si vous me permettez ce mauvais néologisme, est évidente dans ‘La Couo de la Padelo’ où une femme à elle seule fait élire un maire et huit mois plus tard le conduit à démissionner. Dans ‘Un fio de Palho’, où pour une méchante chèvre qui a renversé une bonbonne

d'eau-de-vie, sa propriétaire ameute tout le village et se fâche avec ses meilleurs amis ; dans 'L'Aïgo durmento' où une femme encore qui porte le haut-de-chausse rend la vie impossible à son mari, jusqu'au jour où celui-ci finit par se réveiller... ; dans 'La Piqueto de Marsau', ce brave Marsau qui s'occupe de la cave du maître et aime souvent goûter le vin, est, lui aussi, affligé d'une compagne irascible... N'allons pas pour autant accuser l'auteur de misogynie. Disons tout simplement qu'il a volontairement traité des sujets anodins qui avaient pour but de déclencher un rire facile. On retrouve les mêmes situations burlesques dans les Fabliaux et le théâtre du Moyen-Age. Le rire étant le propre de l'homme, il a aussi l'âge des hommes.

Le 3^{ème} aspect coïncide avec le temps de la retraite. Il entreprend 'las Viorlas d'Antan e d'Ujan' contes en vers ou en prose qu'il écrit de préférence en hiver, soignant sa bronchite au feu de la cheminée, son écritoire posée sur les genoux. J'en ai compté 83 sur les 300 pages manuscrites – et quelle écriture ! - d'un cahier d'écolier. Nombre ont été reprises et publiées dans Espoirs et le bulletin du Bournat.

Les sources d'inspiration sont multiples. Elles relèvent de faits divers, d'histoires de voisinage dont il a été témoin. Il précise par des annotations. Dans 'La Fount Pissoto' il ajoute : petite source très en renom. Le fait est rapporté dans le livre de Dubut de Laforêt, 'Les Dames de la Mète' (introuvable). Il dit avoir obtenu le 1^{er} prix au Concours littéraire des Vins du Périgord avec 'Lou Nadau dou Merilhé' et le 1er prix au Concours littéraire du Bournat en 1955. A propos du 'Toupi de la Nissou' il ajoute malicieusement 'Co qui n'ei pas per l'imprimaire co riscorio chaulhà soun papier'. Pour 'Un pleïdiaire avisat' il affirme : ceci s'est passé à Saint-Paul-La-Roche en 1913. Il décrit en passant les ruines du château de La Renaudie. 'La bouno reviro d'une Mèro' est une histoire de 1875 qu'il tient de M Lavelle, secrétaire de mairie à Bussière. Plus près de lui 'Le Carnavar Memorable' s'est produit à Lapeyronnie en 1888. 'Un Sacré Carnavar', fait exactement rapporté, a eu lieu à Nontron vers 1885. Il énumère 'Lous vieis ditouns et bajadas'. « Fau vent à dou vent que bufo – Qui trop vesino n'en cousino – Io un temps que trempo e un autre que d'eitrempe – etc. ... » Il se fait aussi en passant le traducteur de Michel de Montaigne : « Au plus élevé trône du monde, nous ne sommes assis que sur notre c.. » (le mot n'est pas séant) devient : « aven beu eileva leur trone, lou rei, nimai l'emperour e lou quite papo ni siram jamais suitats pus nau que lur tiou. »

Et voici une aventure arrivée au Dr Millet en 1888, au village de Puppelat, intitulée 'Aus Amateurs de Cireijas'. 'La meichanto Feùro' concerne également le Dr Millet au village de Lapeyronnie en 1894. Il cite le nom du malade : Elie Lagarde. Etc. ... Certaines histoires lui venaient de sa grand-mère et d'un vieux chemineau qui racontait des balivernes en suivant les veillées.

Comme on le voit, l'auteur n'a aucune peine à réaliser cette fameuse et classique unité d'action, de temps, et de lieu en se confinant dans la région de Saint-Pardoux – Nontron, ce qui nous amène à parler de la forme, On y retrouve les expressions imagées et évocatrices, propres au terroir. Dans 'Piqueto de Marsau' il fait dire à Leuneto « qu'ei co que tiflo eu fi de piqueto » et encore « mas à forço de li tira au dousi, apprenen pustôt à parla qu'à marcha las barricadas » et plus loin : « Tout lou vi ei surtit per un cros de cussou » ! ou ses expressions typiquement locales comme « par ma fé de par moun armo » ou « aleidoun » !

Le mainteneur qu'est Pomeyrol aime sa langue maternelle, naturellement, sans l'avoir étudiée. Elle lui vient de tradition. Elle fait partie de ses 'racines' pour user d'une découverte récente. A son tour, il la transmet. Et de quelle manière : scripta manent. Il lui est même arrivé de la défendre contre son inspecteur qui, se conformant au goût du jour (c'était paraît-il dans un souci d'unité nationale), n'admettait pas le bilinguisme à l'école. L'instituteur soutenait, lui, par expérience que les 'minus patoisants' pouvaient être aussi forts en français que les autres du fait qu'ils étaient obligés de produire un effort pour assimiler – paradoxalement – le français, en partie nouveau pour eux. Au moins eux ne mélangeaient pas les deux langues (les élèves du bourg parlent français, ceux des villages patois). La différence vient par delà les variantes, de ce que les

francophones ont en référence un mot écrit qu'ils ont appris à l'école. Les occitans eux, ont été maintenus dans l'ignorance de leur propre culture.

Pomeyrol s'exprime donc en occitan. Je n'emploie pas à dessein le mot patois. Parler patois c'est dire par exemple : « Meto la cheira sous la tablo », mais faire l'effort de dire : « Bouto la chadiera dejous la taulo », c'est parler occitan et c'est ainsi que s'exprime notre auteur. *« Langue d'Oc, occitan, semblent souvent des mots neufs, inventés de fraîche date par des intellectuels en mal d'originalité. Souvent ces intellectuels sont fils d'agriculteurs, d'ouvriers, d'artisans et leurs études leur ont permis de découvrir derrière l'étiquette grossière et impropre de 'patois', une langue, vivante, une culture populaire et tout un art de vivre, longtemps méprisés ».*

Mettre en cause les intellectuels c'est du même coup raviver une nouvelle 'querelle des Anciens et des Modernes'. Sur les contraintes du graphisme de la langue d'Oc, voici l'opinion de Maurice Robert dans son 'Parlar Limousi'.

« En attendant que se dégagent naturellement ses formes dialectales et graphiques qui pourraient réunir un large consensus à travers les pays d'oc et pas seulement dans les cercles, écoles et universités, il faut que tous ceux qui ont quelque chose à dire en limousin, en provençal, en gascon, en auvergnat, en languedocien, puissent s'exprimer dans leur dialecte, en leur usage graphique, sans que des maîtres tentent de les décourager, de leur donner mauvaise conscience en les coiffant du bonnet d'âne orthographique ». Au bout de cette phrase, un renvoi qui concerne M Fournier et notre région : « On citerait cent exemples de cette attitude : un seul suffira, relevé dans le domaine nord-occitan (Nontron – Saint-Pardoux) 'mas cambe que las graphias fautes siosas an contribua a patesajar nostra lengo', écrit M Fournier parlant des fables de Foucaud mises en vers limousins en 1809. Quelle ingratitude et que resterait-il de la langue Limousine du XIV^e au XX^e siècles sans ces 'patoisants' si vilipendés ? Sait-on ce que diront les occitans du XXI^e siècle de la graphie normalisée ? »

En clair, il ressort de cette querelle que les uns, dans l'intérêt du maintien de la langue essentiellement populaire sont pour une 'écriture phonétique'. Les autres, sous la bannière du majoral, pour une graphie normalisée, c'est-à-dire étymologique et par là plus classique, donc plus intellectuelle « qui ne doit en aucun cas entraîner à une création linguistique artificielle. Car alors, où serait cette liberté de la langue que nous réclamons et que deviendrait le rôle du peuple qui crée, parle et conserve cette langue ? »

Pour en revenir à Léonard Pomeyrol, je crois savoir qu'il ne partageait pas entièrement le point de vue de M Fournier. Il était pour la vulgarisation, plus efficace et plus féconde parce que dégagée de la contrainte grammaticale ; et de la contrainte tout court. Un exemple que j'ai relevé : parmi les titres de ses pièces, il écrit 'Lou boun numéro' et dans le texte de 'Un fio de Palho' il déforme le mot en 'Limero'. Il n'empêche qu'il écrivait – et d'abord pour le plaisir d'écrire – ce que M Fournier appelle lui-même le nord-occitan, alors que Camille Chabanneau le qualifie de 'variation du dialecte limousin'.

Je crois qu'il ne s'agit au fond que d'une simple ligne de démarcation et qu'en dehors des ces subtilités qu'il a voulu ignorer, Léonard Pomeyrol a, par priorité, employé un mode d'expression populaire pour être lu et compris de tous. On aura beau dire, on aura beau faire, le parler de Bussière-Badil ne sera jamais exactement le même que celui pratiqué à Saint-Pardoux. Si cela avait dû se produire, il y a longtemps que ce serait fait. Le langage existait bien avant les départements et les cantons et il est impensable de le renfermer dans des limites aussi étriquées.

Pour une minorité (d'intellectuels) on peut à la rigueur envisager d'uniformiser l'écriture sur un territoire déterminé, mais la grande majorité des usagers s'en tiendra à la tradition orale. En l'état

actuel de la pratique occitane, ce serait déjà un résultat. L'essentiel reste de se comprendre, même avec une orthographe ou un accent différents, dans l'intérêt et la pérennité de notre langue. Pour cela, il ne suffit pas de suivre un cours d'occitan, si on ne le pratique pas à la maison ; de coller un macaron à la vitre d'une voiture ou de suivre 'l'histoire d'Adrien' en version sous-titrée, non, il faut revenir à la lecture de nos écrivains périgourdins et nontronnais. Ce sera là ma conclusion que me fournira Voltaire, conclusion en manière de testament de Léonard Pomeyrol, écrivain occitan : « On s'accoutume à bien parler en lisant souvent ceux qui ont bien écrit ».

Monsieur Belly
Communication au GRHIN
Les 5 mars et 7 mai 1981.
Archives du GRHIN n° 78.

SOMMAIRES DES CHRONIQUES NONTRONNAISES.

NUMÉRO –1 (A Saint-Martin le Pin au XVIIIe siècle) – 1981

- Fiche technique - Quelques précisions sur la monnaie et les mesures - Saint-Martin sur la carte de Belleyme
- Chapitre 1 : Vivre et mourir à Saint-Martin au XVIIIe siècle
- Chapitre 2 : L'économie du village
- Chapitre 3 : Les cadres de la vie paroissiale
- Chapitre 4 : La société villageoise, la pyramide sociale
- Chapitre 5 : Solidarité et tension au village. *Guy Mandon*

NUMÉRO 0 (biographies et bibliographies) Ecrivains et Terre Natale

- Joseph Nadaud - François Chabaneau - Camille Chabaneau - Les Verneilh-Puyriseau
- Joseph de Verneilh-Puyriseau - Félix de Verneilh-Puyriseau - Jules de Verneilh-Puyriseau
- Alcide Dusolier - Antonin Debidour - Ribault de Laugardière et G. de Monneron
- Georges Rocal - Fernand Dupuy - Michèle Brunet - Madeleine Ducourtieux
- Paulette Ménager - Paul Thibaud - Félicie Brouillet - Pierre Barrière
- Claude Barrière - Léonard Pomeyrol.

NUMÉRO 1 – 1981

- Du haut du clocher de Nontron : *Robert Bouet*
- Monnaies dans la région de Nontron sous Richard Cœur de Lion (1169-1199) : *Gérard Chaperon*
- Forge-Neuve et Montalembert : *Jean Maudet*
- La Nontronite : *Suzanne Battut*
- La montée à Paris d'un jeune Nontronnais, Antonin Debidour : *François Debidour*
- Les gisants de Javerlhac : *Marcel Belly*
- Registres paroissiaux de Teyjat (1754-1792) : *Robert Bouet*

NUMÉRO 2 – 1981

- Les Moulins du Bandiat : Travail collectif
- Au temps du subdélégué Duboffrand : *Robert Bouet*
- Le château de Piégut : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Notes sur la Cure de Nontron et ses curés du XVIe au XVIIIe siècle : *Robert Bouet*
- Les Bernardières : *Jean Perrard*
- Poésies intimes de Camille Chabaneau : *Hélène Clavaud*
- Autour d'une prescription médicale à Javerlhac en 1680 : *Odette Plazer*

NUMÉRO 3 – 1982

- Les métiers de Nontron : *Madeleine Thibaud*
- Les châteaux de Nontron : *Suzanne Battut*
- Les Carnot : *Paulette Bourdiol*
- La poste à Nontron : *Gérard Chaperon*
- L'église de Nontron pendant la Révolution française : *Robert Bouet*

NUMÉRO 4 – 1983

- La vie municipale à Javerlhac de 1837 à 1891 : *Marthe Bontemps et Charlotte Martial*
- Quelques coutumes dévotieuses et pratiques superstitieuses dans le Nontronnais : *Odette Plazer*
- La direction de l'Hôpital de Nontron de 1802 à 1952 : *Robert Bouet*
- Nontron et le pouvoir politique de 1789 à 1815 : *Irène Massevy*
- Routes et chemins en Nontronnais : *Madeleine Thibaud*

NUMÉRO 5 – 1984

- Les guérisseurs, leurs remèdes, les Saints guérisseurs : *Joseph Doucet*
- Petite étude historique sur la ligne du chemin de fer du Quéroy à Nontron : *François Reix*
- Les chemins de fer en Nontronnais, les projets non réalisés, Nontron-Périgueux et Nontron Chabannais : *François Reix*
- La carrière administrative de Jean-Baptiste-Joseph Verneilh Puyriseau (1756-1839) : *Roland Drago*
- La Renaudie : *Docteur Georges Durieux*
- Disparition des ruines du château-fort de Nontron : *Suzanne Battut*
- La caisse d'épargne de Nontron : *Denise Lafarge*

NUMÉRO 6 – 1985

- Connaissance d'Henri Delage : *Jean Delage*
- Piégut : ses marchés, son tramway : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Sur les traces de Burgou : *Paul Thibaud*

- Les dix dernières années de Du Guesclin : *Jean Perrard*
- Règlement de police municipale de Nontron du 20 décembre 1850 au 30 novembre 1889 : *Hélène Clavaud*
- Un lustre de Notre-Dame de Nontron : *Suzanne Battut*
- La vie rurale en Périgord Vert dans la première moitié du XXe siècle : *Fernand Dupuis*

NUMÉRO 7 – 1986

- Historique du GRHIN. Sa centième : *Hélène Clavaud*
- Délibération du Conseil Municipal de la commune d'Etouars (sollicite érection en succursale) : *Louis Le Cam*
- Hôpital de Nontron. Legs et aliénations : *Hélène Clavaud*
- Saint-Pardoux-La-Rivière des origines à 1300 : *René Agard-Lafond*
- Des fontaines miraculeuses – Les bonnes fontaines : *Joseph Doucet*
- L'Hôtel de ville de Nontron : *Irène Massevy*
- En Nontronnais au temps des Etats-Généraux (1788-1789) : *Robert Bouet*

NUMÉRO 8 – 1987

- La Baronnie de Nontron dans la mouvance de Bretagne (1275-1464) : *Suzanne Battut*
- Deux parlementaires nontronnais, Thomas et Alcide Dusolier : *Henri Laforest*
- Richard Cœur de Lion en Limousin : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Procès à cadavre du curé de Nontron, Jean-Baptiste Turcat, en 1759 : *Robert Bouet*

NUMÉRO 9 – 1987

- L'affaire de Vaucocour ou le soulèvement d'Abjat en 1640 : *Robert Fayemendy*
- La fabrication de canons de marine dans les forges du Nontronnais : *Pierre Blanc*
- « Le pain noir » Nontron, 7 avril 1817 : *Irène Massevy*
- Léonard Pomeyrol, directeur d'école et écrivain occitan : *Marcel Belly*

NUMÉRO 10 – SPÉCIAL BICENTENAIRE – 1989

- Le district de Nontron : 1789 – 1790 – 1791 – 1792 : *Robert Fayemendy*
- Sacrilège à Teyjat : *Marcel Belly*
- Deux curés en révolution : *Robert Bouet*
- État civil de la commune de Nontron, décennie 1793-1802 : *Louis Le Cam*
- Tribulations du curé Dubut de Front-sur-Dronne pendant la Révolution : *Docteur Georges Durieux*
- Les fêtes révolutionnaires à Nontron : *Irène Massevy*
- « Souvenir de 75 ans... » Verneilh Puyraseau : *Jean Bardoulat*

NUMÉRO 11 – 1990

- L'abbaye de Peyrouse : *Joseph Doucet*
- Premier collège de Nontron : *Hélène Clavaud*
- Les vicissitudes du langage : *Paul Thibaud*
- La vie quotidienne à Nontron au début du XIXe siècle : *Irène Massevy*

NUMÉRO 12 – 1991

- Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières : *Madeleine Hériard*
- Histoire vécue d'une jeune fille sous la Terreur : *Jacqueline Carens*
- Mémoires d'émigration d'un gentilhomme périgordin, Antoine Faurichon de la Bardonnie (1791-1797) : *Jacqueline Carens*
- Extrait du rapport sur les gisements de plomb argentifère : *P. Termier*
- Les petits moulins de Saint-Estèphe : *Madeleine Thibaud*

NUMÉRO 13 – 1997

- Le conventionnel Jean Allafort et ses enfants : *Marthe Bontemps*
- Un aristocrate périgordin dans la Révolution française, le citoyen Chapelle-Jumilhac : *Pierre Ortega*
- Un Périgordin de Nontron : Le comte de Saint-Aulaire, *François Debidour*
- Un prêtre philanthrope, Pierre Védey : *Irène Massevy*
- L'agronomie forestière de Justin Amédée de la Garde : *Armand Affagard*
- Abbé Julien – Georges Rocal : *Paul Delavallade*

NUMÉRO 14 – 1998

- Le drame de Montcigoux : *Jean Bardoulat*
- Prisonniers de guerre et déserteurs pendant la Révolution : *Docteur Michel Duverger*
- L'octroi à Nontron au cours du XIXe siècle : *Odette Plazer*
- L'hospice de Nontron, les enfants trouvés : *Irène Massevy*

NUMÉRO 15 – 1999

- La Révolution de 1848 et la seconde République. Vie quotidienne et municipale à Nontron : *Louis Le Cam*
- Un rite politique oublié : la fête de l'Empereur en Nontronnais au second Empire : *Georges Marbeck*
- L'hospice de Nontron, les indigents : *Irène Masseur*
- Le crime du Bandiat : *Hervé Lapouge*

NUMÉRO 16 – 2000

- Pour un centenaire, le chanoine Lavergne, archiprêtre de Nontron : *Père Pommarède*
- Aux armes Citoyens de Javerlhac ! : *Odette Plazer*
- Thomas-Robert Bugeaud (1784-1849) « Ense et Aratro »-« Par l'épée et la charrue » : *Pierre Ortega*
- Lucien-Jacques Janet de Lasfond (1819-1893), Louvetier, Maire et pamphlétaire : *A. Ribadeau Dumas*
- L'état civil dans la société du Haut-Périgord et du Bas-Limousin aux XVIIIe et XIXe, *Robert Fayemendy*
- Cent ans de murs peints publicitaires en Nontronnais : *Alain Poinet*

NUMÉRO 17 – 2001

- La Cella de Badeix dans l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- La fuite de Louis XVI – Réactions en Dordogne : *François Reix*
- François Chabaneau, un savant périgordin oublié (1754-1842) : *Abbé Robert Bouet*
- L'hospice de Nontron reçoit les militaires (1802-1835) : *Irène Masseur*
- De la naissance de l'assurance à l'incendie du château de Nontron : *Alain Poinet*
- Javerlhac au temps de la séparation de l'Église et de L'État (1880-1910) : *Odette Plazer*

NUMÉRO 18 – 2002

- Le nom de Nontron dans la littérature : *Jean-Bernard Besse*
- Nos prieurs de l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Alcide Dusolier (1836-1918) : *Robert Fayemendy*
- Antonin Debidour (1847-1917) : *Jeanine Valade*
- Léon Sireyjol (1861-1942) : *Jean-Serge Eloi*
- En Périgord-Vert, quelques Maires des moins notables aux notables : *Daniel Lacombe*

NUMÉRO 19 – SPÉCIAL 25 ANS DU GRHIN – 2003

- Un pionnier de l'aviation, méconnu, le baron Charles de Verneilh-Puyraseau : *Jean Bardoulat*
- Alcide Dusolier, homme politique : *Robert Fayemendy*
- Un brin d'histoire et d'éducation civique à l'aube du 3^{ème} millénaire : *Pierre Guillout*
- Histoire du Lycée-Collège Alcide Dusolier de Nontron : *Louis Le Cam*
- Grandmont, un Ordre qui connut quelques désordres : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Apothicaires et leurs remèdes en Nontronnais : *Odette Plazer*
- Le monument aux morts de Saint-Pardoux. Aperçus de la Grande Guerre : *François Reix*

NUMÉRO 20 – 2004

- Réfractaires, émigrés et biens nationaux en Javerlhacois (1789-1794) : *Odette Plazer*
- Les guerres de Religion en Nord-Périgord : *Anne-Marie Cocula*
- Rochers de légende du chaos granitique de Piégut-Pluviers. Communes d'Augignac et de Saint-Estèphe : *Bernadette Dumas-Oklé*
- Grandmont dans la tourmente. Les chocs de la civilisation occidentale du 14^{ème} au 17^{ème}. : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les Périgordins dans les Brigades Internationales. : *Jean-Jacques Gillot*
- Étude sur le chemin de fer en Dordogne : *Daniel Lacombe*
- Réfractaires, émigrés et biens nationaux (1789-1794) deuxième partie : *Odette Plazer*

NUMERO 21 – 2005

- La Chapelle (St) Robert et Forgeneuve pendant la Révolution ; les ateliers de salpêtre : *Odette Plazer*
- Aspects de la vie rurale en Nord Périgord, souvenirs d'un médecin de campagne de Thiviers : *Dr. Claude Hautefeuille*
- Saint-Angel et le domaine de La Pouyade ; *Marie-Thérèse Mousnier*
- Noblesse aujourd'hui, dans son contexte historique : *Henri Malga*
- L'héraldique ; explications des règles élémentaires de quelques blasons du Périgord : *Henri Malga*
- 1- Badeix et la Réforme du 17^e siècle. 2- Destruction de l'Ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMERO 21 Bis (supplément spécial Mme Battut) 2005

- Manuscrit sur les châteaux de Nontron et leurs seigneurs
- Pièces annexes
- Histoire d'un lustre de l'église de Nontron
- La Nontronite.

NUMERO 22 – 2006

- Histoires d'encriers : *Jean Bardoulat*
- Instruments de musique ancienne : *Michel Dollé*
- Les origines de la cavalerie française : *Henri Malga*
- Heurs et malheurs de la Royale. L'Hermione : *Dr Claude Varlet*
- Les relations entre la France et les Pays-Bas pendant les Temps Modernes : *Gérard Van Der Most*.

NUMÉRO 22 bis – 2006

- Guerres et insurrections de la misère : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMÉRO 23 – 2007

- Villebois-Mareuil, le La Fayette de l'Afrique du Sud : *Henri Malga*
- L'eau et les hommes : *Bernadette Dumas-Oklé*
- La lumière de Chartres dans les ténèbres périgordines : *Thierry Baritaud*
- Le général d'Empire Fournier-Sarlovèze, comte de Louis XVIII, 1775-1827 : *Henri Malga*
- Véritable et tragique histoire du château de LHERM : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Réception d'un hôte de marque au XVIIIe siècle : *Jean-Marie Bouzy*

NUMÉRO 24 – 2008

- L'abbaye de Ligeux, pensionnat pour jeunes filles nées : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Albert de Calvimont, préfet et homme de lettres : *Philippe Lalanne de Jonquel*
- Jean de Bretagne, vicomte de Limoges : *Francis Gérard*

NUMÉRO 25 – 2009

- Armand-Emmanuel de Richelieu (1766-1822) : *Geneviève Moreau*
- Madame Grand, Madame de Talleyrand-Périgord, Princesse de Bénévent : *Jean-Marie Bouzy*
- George Sand (1804-1876) : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les débuts de la carte postale : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Aucors, histoire du château et de ses seigneurs (1100-2000) : *Claude-Henri Piraud*
- Hautefaye 1870 : *Georges Marbeck*
- Des pigeonniers seigneuriaux : *Francis Gérard*

NUMÉRO 26 – 2010

- Notre voyage à La Tour-Blanche : *Gabriel Duverneuil, Francis Gérard*
- La prison militaire de Nontron en 1944 : *Jean-Jacques Gillot*
- Lussas et Nontronneau : *Abbé Robert Bouet*
- Fontaines, ses prieurés, son château : *Michel Vergnaud*
- La Vicomté de Turenne : *Marie-Thérèse Mousnier, Gérard Francis, Henri Malga*
- La Guyenne : le tremplin politique d'Henri III de Navarre, le futur Henri IV : *Anne-Marie Cocula, Marie Pauthier*
- Le camp américain de la Forêt de La Braconne : *Colonel Jean Delahaye*

NUMÉRO 27 – 2011

- Notre voyage en Charente : *Francis Gérard*
- Les écrivains du Piégutais : *Jean Bardoulat*
- Le canton de Jumilhac-le-Grand : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Jean Guy Antoine Devard : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage vers les Bastides : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Nontron en cartes, plans, gravures... : *François Reix*
- L'Aquitaine : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMÉRO 28 – 2012

- Des dessins du baron de Verneilh-Puyraseau : *Francis Gérard*
- Michèle Brunet - de la place du Canton à Lecture pour tous : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage en Charente : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Le vin de Rossignol et des environs : *Michel Vergnaud*
- Teyjat - présence du passé : *Jean-Marc Warembourg*
- La Vierge dorée de l'église de Bussière-Badil : *Marie Pauthier*

NUMÉRO 28 bis - Tome 1 – 2012

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les publications dans le Bulletin de la SHAP : *F. Gérard*

NUMÉRO 28 bis - Tome 2 – 2012

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les autres publications : *F. Gérard*

NUMÉRO 28 bis - Tome 3 – 2012

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; Florilège : *F. Gérard*

NUMÉRO 29 – 2013

- La route de la poste royale, la « diagonale d'Aquitaine ». *Gabriel Duverneuil*
 - Bourdeilles X^{IV}e siècle. Huit années de présence anglaise. *Bernard Angeli*
 - Petit Patrimoine. Patrimoine oublié... *Marie Pauthier*
 - Notre Voyage dans le Brantômois. *Jean-Pierre Rudeaux*

NUMÉRO 29 bis - 2013

- Naissance des associations à Nontron : *Dominique Poupeau*

NUMÉRO 30 - 2014

- A propos des fouilles archéologiques. *Gabriel Duverneuil - Francis Gérard*
 - Le voyage touristique de Raymond Poincaré en Dordogne. *Jean-Pierre Rudeaux*
 - La vie quotidienne au Moyen Âge. *Sonia Breux-Pouxviel*
 - Les tailleries de meules de Saint-Crépin-de-Richemont. *Maurice Cestac*
 - Construction du chemin de fer de Nontron à Thiviers. *François Reix*

NUMÉRO 30 bis - 2014

- Un siècle au service de l'herbe à Nicot : *Jean Bardoulat*

NUMÉROS SPÉCIAUX 1, 2, 3, 4, 5, 6 : chanoine **Brugière**

- **1** : Le canton de Nontron ;
 - **2** : Le canton de Mareuil ;
 - **3** : Le canton de Bussière-Badil ;
 - **4** : Le canton de Verteillac ;
 - **5** : Le canton de Champagnac.
 - **6** : Le canton de Saint-Pardoux-la-Rivière

NUMÉRO 31 - 2015

- Destins de femmes en Périgord Vert : *Francis Gérard*
 - Les mottes castrales : *Jacques Jarry, Francis Gérard*
 - Les quatre dynasties des seigneurs de Varaignes : *Jean-Marc Warembourg*
 - L'histoire de l'orgue de Marin Carouge : *Henri Aristizabal*
 - Jean Lapeyre Mensignac : *Collectif*

NUMÉRO 31 bis - 2015

- L'Ancienne industrie du fer en Nontronnais (XVII^e et XVIII^e siècles.) : *Madame Clavaud*
 - Forge-Neuve et Montalembert : *Jean Maudet*
 - Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières : *Madeleine Hériard*
 - La fabrication des canons de Marine dans les forges du Nontronnais. *Pierre Blanc*
 - Blanchard de Sainte-Catherine, maître de forge à la Chapelle-Saint-Robert. *Jean Maudet*

NUMÉRO 31 ter - 2016

- Les Associations à Nontron de 1900 à la 2^{ème} guerre mondiale : *Dominique Poupeau*

NUMÉRO 32 - 2016

- L'architecte Catoire, ses mystères, son œuvre. *Nelly Buisson*
 - La poste en Nontronnais des origines à 1900, à travers les marques postales. *Josette Chaperon-Gay*
 - Le Moyen Âge à table. *Sonia Breux-Pouxviel*
 - Histoire du « Claud » à Saint-Martial-de-Valette (1581-2016). *Marie-José Baglione*
 - L'agriculture en Dordogne pendant la première guerre mondiale. *Jean-Pierre Rudeaux*

NUMÉRO 32 bis - 2017

- Hommage à Louis Le Cam.

NUMÉRO 33 - 2017

- Histoire du soldat Laugier, parcours militaire d'un enfant du Nontronnais. *Josette Chaperon-Gay*
 - Le cinéaste Louis Delluc (1890-1924) - Homme de lettres oublié. *Gilles Delluc*

- Deux crimes en Nontronnais (1812-1826). La justice en ce temps-là. *François Reix*
- Le costume au Moyen Âge. *Sonia Breux-Pouxviel*
- Les églises à coupoles. *Serge Larüë de Charlus*

Commande d'anciennes Chroniques : Commande des numéros :

N ^{os} -1 à 16	10 €	X	=	€
N ^{os} 17 à 34	15 €	X	=	€
N ^{os} spéciaux, Brugière	20 €	X	=	€
N ^{os} bis	15 €	X	=	€
N ^{os} 28 bis t1 t2 t3	25 €	X	=	€
N ^{os} 29 bis et 31 ter	10 €	X	=	€
N° 30 bis	6 €	X	=	€
Frais postaux pour envoi des Chroniques (5 €)				= €
				€
Total :				€

Date :

Signature :

Chèque de règlement à l'ordre du GRHIN

Commande à envoyer à GÉRARD Francis
 Bernardières
 24340 CHAMPEAUX
 frgerard24@orange.fr

NB : les Chroniques ordinaires (n° -1 à 34) sont disponibles en mode PDF.

- gratuitement pour les membres du GRHIN

- au prix de 5 € l'exemplaire pour les non adhérents.

Les demander à l'adresse ci-dessus.

Bulletin d'adhésion au GRHIN

Mme, M., Mlle, M. et Mme

prénom :

Adresse :

Désirez-vous

 Recevoir le CR mensuel par Mail ; adresse Mail : Recevoir le CR mensuel par courrier papier à votre adresse. Cotation simple : (35 €) Cotation en coupé : (40 €)¹

Coupon à accompagner d'un chèque libellé à l'ordre du GRHIN , à l'adresse suivante :

Dominique Poupeau
 Le Puy de Fleury
 24300 NONTRON

1 - ne donnant droit qu'à un seul exemplaire des Chroniques de l'année.